

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CVI - Année 1979

2^e LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Avril 1979	97
Mai 1979	100
Juin 1979	103
Quelques Périgourdins à Saint-Domingue au XVIII ^e siècle : aspects économiques (Alberte SADOUILLET-PERRIN)	106
Les anneaux rupestres médiévaux des forts troglodytiques et des souterrains aménagés du Périgord (Serge AVRILLEAU)	116
Collections archéologiques périgourdines et charentaises conservées aux Musées de Bourges (P. BAILLY)	124
Sur deux cluzeaux à Terrasson (René LARIVIERE)	131
Documents inédits du XVII ^e siècle sur des églises ou chapelles de Périgueux (Noël BECQUART)	137
Une épidémie à Allas-les-Mines en 1746 (Jean VALETTE)	141
Les origines périgourdines de Joséphine Tascher de la Pagerie, impératrice des Français (Dr. Louis SAINT-CYR)	148
Entre une guerre et une révolution : Javerlhac et la Chapelle-Saint-Robert d'après les registres paroissiaux (1765-1792) (A.O. PLAZER)	153
BIBLIOGRAPHIE	
« Testut inconnu » (Jean SECRET)	168
VARIA	
Accroissements des Archives de la Dordogne en 1978 (N. BECQUART) ..	171
Un appel de fonds du Comte Wlgrin de Taillefer en 1805 (Brigitte et Gilles DELLUG)	172
AVIS DIVERS	
Fonctionnement de la bibliothèque	175
Instructions pour les auteurs d'articles ou de mémoires	175

Payez vos cotisations 1979

(NOUVEAUX TARIFS)

C.C.P. de la Société : Limoges 281.70 W

Titulaires :

France et Outre-Mer	40 F
Etranger	45 F

Abonnés :

Particuliers	45 F
Collectivités	50 F

Les cotisations ou abonnements partent du 1^{er} janvier de l'année en cours et sont valables jusqu'au 31 décembre suivant.

Le Directeur : N. BECQUART.

Imprimerie JOUCLA, Périgueux.

Commission Paritaire N° 28.942

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 4 AVRIL 1979.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 45. — Excusés : 2.

FELICITATIONS. — M. Patrick Esclafér de la Rode, nommé chef de la Maison civile de la duchesse de Ségovie.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean-Jacques Grisard et Yves Guiton. Mmes Louise Andrieux-Tremel, Simone Guillet et Irène Virol.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Deux photographies offertes par M. Jean-Louis Matignon, représentant la façade de l'église de Saint-Privat-des-Prés.

Photocopies de deux documents relatifs au château Barrière de Villamb'ard, offertes par M. Robert de Maillard : descriptif imprimé de 1631, lettre de Wlgrin de Taillefer au préfet Rivet (12 avril 1808), proposant l'acquisition du château par le département de la Dordogne, avec description et croquis.

Centenaire de l'Institution Saint-Joseph de Périgueux, 1879-1979. Documents et témoignages (Strasbourg, Europ-Labo, 1979); don de l'Institution.

Photocopie d'un document imprimé portant signification le 23 décembre 1815, à requête de l'acquéreur, d'un extrait du contrat de vente des château et domaine de Bernardière, commune de Champeaux, par Gabrielle Chaban de Richemont, épouse de Louis Grand de Bélussière, en faveur de François-Clément Guyot, notaire à Angoulême; l'acte a été passé le 13 octobre 1815 devant M^e Normand, notaire à La Rochebeaucourt; il est suivi d'un état des inscriptions hypothécaires subsistant contre les vendeurs ainsi que contre Jacques Chapt de Rastignac et les dames Bes-Beaurepaire, le tout notifié au Bureau des domaines de la Rochefoucauld; don de M. Jean Perrard.

Suzanne Tucoc-Cha'a, *Charles-Joseph Panckoucke et la librairie française, 1736-1798* (Pau et Paris, Marrinpouey et Touzot, 1977); don de M. Jean Touzot, qui vient par ailleurs d'acquérir le château de Rocanadel, à Veyrignac.

Romieu, préfet de la Dordogne (1833-1843), pochette pédagogique réalisée par le service éducatif des Archives de la Dordogne et éditée par le C.D.D.P. : don des Archives de la Dordogne.

Deux tirés à part d'articles publiés par M. Christian Chevillot et offerts par l'auteur : *L'habitat protohistorique de Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) : résultats du sondage n° 3...* (extr. de la « Revue archéologique du Centre », t. XVII, 1978); et *Un gisement chalcolithique de surface au lieu-dit « les Beynac », commune de Beynac (Haute-Vienne)* (extr. du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin », t. CV, 1978).

Arlette et Charles Higounet, *Les origines et la formation de la ville du Puy-Saint-Front de Périgueux* (extr. des « Annales du Midi », t. 90, 1978, n°s 138-139); hommage des auteurs.

Jean Vircoulon, *Conrad Gaussen et le ballage de la Gironde* (extr. de la « Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde », 1977); offert par l'auteur.

Photocopie des premières pages des *Histoires des Indes*, de Jean-Pierre Maffée.

Bergamesque..., traduction par F.A.D.L.B., chanoine et archidiacre de Périgueux (Lyon, Jean Pillehotte, 1603); don de M. Pierre Gazel, présenté par M. Pierre Aublant qui commente l'œuvre de ce chanoine, François Arnault de la Borie, auteur d'un ouvrage sur les antiquités du Périgord qui semble n'avoir jamais été imprimé.

Photocopie d'un acte notarié passé devant Meyjounissas dans le château de Bourdeilles le 10 septembre 1746; don de M. J.-P. Noldin. Il s'agit, indique M. Aublant qui commente savamment ce texte, d'une procuration donnée par Jean de Bertin en faveur d'Hélie Laforêt, juge de Brantôme, pour faire opposition à la succession du vicar de la Chapelle revendiquée par Louis de Bertin de Frateaux, frère du ministre de Louis XV et fils dudit Jean. Notre Trésorier rappelle la singulière carrière de ce Louis de Bertin, qui fut poursuivi par l'implacable haine de son père et mourut embastillé en 1779.

André des Vergnes, *Antoine de Tounens (1825-1878), le consulador français fondateur du royaume d'Araucanie et de Patagonie* (La Rochelle, Quartier latin, 1979); achat de la Société. M. Aublant donne un bref aperçu de ce livre, écrit parfois avec humour et bien illustré, qui a le mérite de combler des lacunes ou de rectifier des détails mais dont les références bibliographiques semblent un peu courtes.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Deux des périodiques reçus ont retenu notre attention. Il s'agit en premier lieu de la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XLVII (1979), n° 171, qui publie une étude d'A. Coffyn sur des objets de bronze dragués dans la Dordogne à Port-Sainte-Foy de 1975 à 1978 : pointes de lance, poignards, épingles et épées. Le *Bulletin de la Société préhistorique française*, d'autre part, donne au t. 76 (1979), n° 2, un mémoire de nos collègues Brigitte et Gilles Delluc sur la grotte ornée des Bernous à Bourdeilles, remarquable par ses figurations d'animaux (mammouth, ours et rhinocéros).

CONGRÈS. — M. le Président rappelle que deux congrès importants vont se tenir prochainement dans notre région : l'un à Bordeaux du 17 au 21 avril, c'est le 104^e Congrès national des sociétés savantes, l'autre à Sarlat et en Périgord noir du 13 au 19 mai, organisé par la Société française d'archéologie. Plusieurs communications sur le Périgord sont annoncées pour le Congrès de Bordeaux : elles concernent les pèlerinages de Saint-Jacques de Compostelle, le péage de Lamothe-Montraveil, les fouilles de la rue Romaine à Périgueux, les monnaies antiques de Lamothe-Montraveil, l'évolution du vignoble de Monbazillac, le « dôme » de la Tour-Blanche, le médecin Jean Dezeimeris et les forges de Savignac-Lédrier.

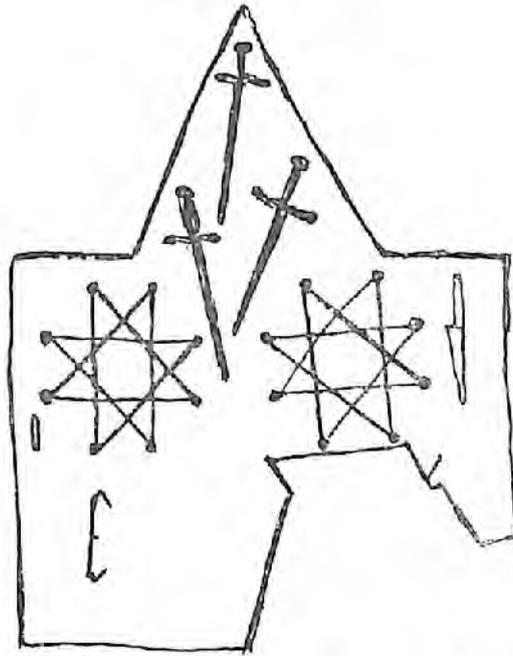
COMMUNICATIONS. — M. Secret fait circuler différentes photographies qui représentent l'église et les fresques de Bourg-du-Bost, la tombe du Dr Testut à Beaumont (laquelle est en bon état) et des détails de l'église de Saint-Avit-Sénieur : les fouilles poursuivies par M. Fitte viennent de révéler de magnifiques bandeaux du XI^e siècle, une fresque sur le mur Sud de la 2^e travée, ainsi que trois étages de sarcophages.

M. J. Philippe nous a fait parvenir la photographie d'une taque de cheminée découverte par lui dans une demeure qu'il possède près du Pizou. M. le Président l'a redessinée pour le *Bulletin* (voir page suivante).

M. Patrick Esclafier de la Rode signale qu'une vente aux enchères vient d'avoir lieu à Issoudun, elle concernait une collection de meubles et d'objets d'art ayant appartenu à Pierre Magne. Notre collègue a pu racheter quelques-uns des objets mis en vente.

M. René Maligne possède dans sa bibliothèque un poème de Georges Bussière, *Pierre-Lévéé* (Périgueux, Domègne, 1896), avec dessins de Jean-Louis Daniel. Cet ouvrage assez rare, que commente M. Secret, figure dans la *Bibliographie générale du Périgord*, t. IV, p. 18.

M. Robert Girardet rapporte des souvenirs personnels sur le photographe Dorsène, qui fit en 1905 ou 1906 à Périgueux une projection publique des premiers films de Lumière. Notre collègue a assisté, étant alors fort jeune, à cette représentation.



M. Jean Beauchamps nous communique un article de sœur Marie-Odile Lenglet, *La biographie du Bienheureux Géraud de Sales*, paru en 1978 dans la revue « Cîteaux », fasc. 1-2. Cet auteur a repris l'étude critique de la *Vita* et fait appel à de nouveaux documents, d'où il ressort que Géraud de Sales (vers 1053-1120), n'était ni chanoine régulier de Saint-Augustin, ni disciple de Robert d'Arbrissel : il appartenait au clergé séculier et fonda une congrégation masculine d'où naquirent ensuite les congrégations « para-cisterciennes » de Cadouin et de Dalon.

Le Secrétaire général signale dans le fascicule LXXXII du *Dictionnaire de biographie française*, qui vient de sortir, des notices concernant quelques Périgourdin mal connus, tels Jean-Marie Fourgous, né à Bergerac en 1881, qui s'intéressa à l'histoire du Quercy, ou le général Joseph Bardi de Fourtou, né à Mareuil en 1866 et mort en déportation à Neuengamme.

M. Becquart a relevé dans le catalogue de François Chamonal, libraire à Paris, mention d'un livre rarissime de Jean Vallencier, *Bacchus, triomphe de l'amour et de la gloire, opéra en un acte...* (Paris, Vanheck, s.d.). Cet auteur, inconnu des spécialistes, fut maître de musique à la cathédrale de Périgueux au XVIII^e siècle.

Le *Bulletin du Bureau de recherches géologiques et minières*, dit encore M. Becquart, a publié de 1973 à 1978 une série d'articles spécialisés sur le Nontronnais : grès et roches métamorphiques de Thiviers, porphyroïdes de Génis, gisements plombo-zincifères du seuil du Poitou et de sa bordure limousine.

M. René Bourland fait circuler deux montages photographiques très instructifs, l'un sur le tombeau du pont de Tournepêche à Périgueux (voir le *Bulletin* de 1977, p. 261), l'autre sur les forts d'Argentine et la grotte des Fadettes à la Rochebeaucourt, laquelle devait servir de poste de guet sur la voie romaine reliant Périgueux à Angoulême.

M^{me} Sadouillet-Perrin signale un article de M. Jean Valette paru dans un n^o récent de *La Voix protestante*, qui relate un procès à cadavre intenté en 1716 à feu Jeanne de Coustin, dame de Berbiguières. Notre Vice-Présidente apporte des précisions sur les Coustin de Bourzollès.

M^{me} Delluc a récemment fouillé la grotte de Comarque en compagnie de son mari. Il résulte de ces travaux que la salle d'entrée, totalement vidée au post-würmien, a été remblayée dès le Moyen Age. Nos actifs collègues ont recueilli divers objets de verre, des céramiques et des outils en silex, et découvert deux niches pleines d'ossements de rennes et de pièces lithiques qui confirment la datation au Magdalénien moyen.

M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion du Groupe de recherches, qui s'est tenue à notre siège le 30 mars. Y ont été évoquées les fouilles faites à Bergerac par M. Laborie dans une nécropole mérovingienne sise non loin de la gare, puis M. Fournioux a présenté la bastide de Bonneval près Fossemagne. M. Lacombe achève sa communication en montrant quelques diapositives concernant la motte de Marillac.

M. Guy Penaud a retrouvé une liste des francs-maçons de Périgueux datant de 1843. Sur les 151 noms cités figure celui du préfet Romieu, qui fut intitulé le 18 août 1842 et monta très rapidement en grade. Notre collègue rappelle d'autre part que Romieu publia en 1851 *Le spectre rouge*, brochure anti-socialiste qui annonçait le régime impérial.

Enfin M. Soubeyran donne lecture d'une lettre du maire de Saint-Raphaël qui reconnaît l'intérêt des bories, mais n'a malheureusement aucune ressource pour financer leur entretien.

VCEU. — Revenant sur l'église du parc de Trélissac dont il a été question à la séance de janvier (*Bulletin* de 1979, p. 40) M. Secret en a vérifié l'état et précise que, si la toiture est tombée, les voûtes d'ogives sont encore intactes. Cet édifice constituant un bon exemple des églises gothiques du Midi de la France dans lesquelles les poussées de la voûte sont contrebutées par des contreforts, il semble intéressant d'en demander le sauvetage. Un vœu rédigé en ce sens par M. le Président est adopté à mains levées, il sera communiqué aux autorités compétentes.

ADMISSIONS. — M. André CAMILLERI, 80, chemin de Ferro-Lebres, Toulouse; présenté par MM. Chevillot et Lacombe;

M. Jean DAZINIERE, 2, place Saint-Silain, Périgueux; présenté par MM. Lajoinie et Malique;

M^{lle} Henriette HENNEQUIN-LAGARDE, 7, place de l'Hôtel de Ville, Périgueux; présentée par M^{mes} Fellonneau et Rousset;

M. Philippe LANES, 19, rue Font-Laurière, Périgueux; présenté par MM. Jardel et Secret;

M^{me} Arlette ROUBINET, 41, rue des Myosotis, Trélissac; présentée par MM. Aublant et Becquart;

M^{me} Guillaume SAINT-GENIEST, 10, allées François-Verdier, Toulouse; présentée par MM. Delluc et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 2 MAI 1979.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 45. — Excusés : 3.

FELICITATIONS. — MM. Marcel Secondat, médaille d'argent de la ville de Bor-

deaux pour son livre sur Eugène Le Roy, et Henri Deffarges, prix Armand-Got pour une dissertation sur le progrès technique et la condition humaine, ces deux récompenses décernées au concours de 1978 par l'Académie des Lettres et des Arts du Périgord.

REMERCIEMENTS. — M. Jean Dazinière.

VCEU. — M. le Président soumet à l'assemblée un vœu qu'il a préparé pour la sauvegarde du Musée des Monuments français à Paris, lequel est menacé par un projet d'installation d'une école de danse. Ce texte est adopté à l'unanimité des présents et sera transmis à l'autorité compétente.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Jean-Claude Ignace, *Réflexions sur la légende et le culte de saint Front...* (extr. de notre *Bulletin*, t. CVI, 1979); offert par l'auteur.

Photographie d'une carte postale ancienne représentant la station des tramways à Périgueux, place Francheville; don de M. Terzibachian.

M. le Président remercie ces deux donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Un seul des périodiques reçus est à mentionner, il s'agit du n° 9 d'*Ethnologia* qui publie un court article sur le musée folklorique de Varaignes et reproduit en page de couverture une curieuse guillotine miniature avec marionnettes montrant l'exécution de Caserio, assassin de Sadj Carnot, cet ensemble étant une des meilleures pièces dudit musée.

COMMUNICATIONS. — M. Secret présente un plan de 1771 dressé par l'architecte Leroux pour l'alignement d'une rue de Périgueux qui allait de la place du Gras au pont de Tournepiche. Ce document très précis fournit les noms des propriétaires ou des occupants de chaque maison, de même que le plan analogue déjà signalé pour la rue Limogeanne dans notre *Bulletin* de 1979, p. 46.

M. Becquart donne un bref compte rendu de la thèse de doctorat que vient de soutenir à Lyon notre collègue australien M. Ralph Gibson, *Les notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux, 1821-1905*. Cet important travail fournit de précieux appendices sur la pratique pascale en Dordogne et montre le rôle joué par la bourgeoisie rurale qui, selon l'auteur, était résolument anti-cléricale.

Le Secrétaire général signale quatre livres récents dont il a pris connaissance : *Le Bergeracois de 1846 à 1892 et les de La Valette*, par Jean Dalba (Bergerac, Presses d'Aquitaine, 1979); *L'immigration dans les villes et les bourgs de deux pays aquitains : Périgord, Pays basque et Sud-Ouest des Landes, 1954-1962*, par Michel Genty et Pierre Laborde (Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1977); *L'escarbille. Histoire d'Eugène Saulnier, ouvrier verrier*, par Michel Chabot (Paris, Presses de la Renaissance, 1978), qui raconte avec pittoresque le séjour d'un ouvrier à la verrerie de Brardville vers 1909, nous renseigne sur les conditions de travail, les grèves déjà fréquentes à l'époque et les relations souvent tendues entre patron et ouvriers. Le quatrième ouvrage commenté par M. Becquart est celui que Max Dorian a consacré à Stephen Girard (déjà cité dans le *Bulletin* de 1979, p. 40) : ce millionnaire bordelais légua la quasi-totalité de sa fortune à la ville de Philadelphie et n'eut que peu de relations avec ses frères et sœurs restés en Dordogne; il s'occupa quelque temps des deux fils de son frère Etienne, mais dut les renvoyer, ne laissant finalement que 5.000 dollars à chacun de ses neveux et nièces de France.

M. Pierre Aubert a relevé dans le *Figaro* une annonce concernant un château du Périgord à vendre; le nom de l'édifice n'est pas indiqué.

M. le chanoine Jardel signale qu'une vente aura lieu prochainement à l'hôtel Drouot, elle portera en particulier sur 300 lettres d'évêques français parmi lesquels figurent Mgr Machéco de Prêmeaux, Mgr de Ponte d'Albaret et d'autres prélats périgourdins ayant exercé en divers diocèses.

M. le D^r Delluc montre une série de diapositives concernant des cartes postales et dessins qui illustrent de façon parfois amusante l'archéologie et les archéologues des années 1900-1910. On reconnaît au passage de nombreux sites de la région des Eyzies, des personnages connus ou moins connus tels que Breuil, Peyrony, Otto Hauser et Galou, lequel avait aménagé une singulière guinguette dans un site préhistorique.

M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion du Groupe de recherches qui s'est tenue le 27 avril. On y a évoqué le récent Congrès des Sociétés savantes de Bordeaux et la rencontre de protohistoire de Clermont-Ferrand, puis M. Fournioux a repris la question embrouillée de la bastide de Bonneval, qui aurait été tardivement fondée (vers 1318 ?) par le vicomte de Limoges.

M. Lacombe présente quelques diapositives illustrant la communication qu'il a faite à Bordeaux sur la céramique médiévale trouvée rue Romaine, à Périgueux. Le problème essentiel, souligne notre collègue, reste celui de la datation des objets recueillis.

M. le D^r Saint-Cyr retrace la carrière d'un grand médecin peu connu en France mais d'origine périgourdine : il s'agit de Daniel-Louis Beauparthy, né à la Guadeloupe en 1807 et établi au Venezuela, qui se consacra à des recherches sur l'épidémiologie de la fièvre jaune et mourut au service des lépreux. Cette communication sera publiée dans notre *Bulletin*.

M^{me} Sadouillet-Perrin présente un acte d'émancipation peu banal du 14 décembre 1717, passé à Sarlat devant le présidial : le document concerne Jean Dub'anc, lieutenant au régiment d'Anjou, âgé de 33 ans, qui est dit faire requête à son père « les genoux en terre ».

M. le D^r Duverger donne lecture d'une lettre adressée en 1870 par Pierre Magno à son ami Henri Parrot pour le prier de faire prendre par le préfet Guilbert des mesures de surveillance autour du château de Montaigne, propriété du ministre de l'empereur déchu, en raison des bruits malveillants qui circulaient alors.

Enfin, M. Becquart fait une brève communication sur les gagistes et musiciens des églises de la Dordogne en 1791, d'après un registre de comptabilité concernant les trois districts de Périgueux, Sarlat et Belvès. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

ADMISSIONS. — M. Jean-Paul NOLDIN, 122, résidence de Toubens, Saint-Pardoux-Isaac (Lot-et-Garonne); présenté par MM. Sireix et Vautier;

M. Philippe BARDO, 7, rue Marcel-Lavignac, Périgueux; présenté par MM. Chevillot et Lacombe;

M. Hugues CHEVALIER, résidence le Caducet, 38 bis, avenue Nancel-Pénaud, Pessac (Gironde); présenté par les mêmes;

M^{lle} Catherine de ROSE, 8, rue Fulbert-Dumontail, Périgueux; présentée par MM. Chevillot et Pichonneau;

M. et M^{me} Daniel BENOT, 15, avenue Berlioz, appartement 33, Sevran (Seine-Saint-Denis); présentés par MM. Bardy et Secondat;

M^{me} Marcelle CHARTIER, 17, rue Ernest-Thierry, Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), présentée par MM. Aublant et Becquart;

M^r Abel LACOMBE, 28, rue Victor-Hugo, Périgueux; présenté par MM. Labroue et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

SEANCE DU MERCREDI 6 JUIN 1979

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 42. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M. Robert Rol.

FELICITATIONS. — M. Jean Secret, prix Lefèvre-Pontalis; M. Jean Beauchamps, prix Tillet; M^{me} de Bastard ainsi que MM. Pierre Dubourg-Noves et Max Sarradet, médailles de vermeil; M. Jean-Claude Lasserre, médaille d'argent; toutes ces récompenses décernées à Sarlat par la Société française d'archéologie.

REMERCIEMENTS. — M. et M^{me} Daniel Benot, MM. Mormone et Noldin.

ENTRÉES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Affiche représentant l'église de Saint-Privat-des-Prés; don de l'Office départemental de Tourisme.

120 clichés positifs sur verre réalisés entre 1910 et 1915 par le chanoine Roux; don de l'Institution Sainte-Marthe de Périgueux.

Périgord noir : plans de certains monuments visités (Périgueux, Fanlac, 1979), plaquette tirée à l'occasion de la 137^e session du Congrès archéologique de France en Sarladais; don de M. Secret.

Photographie d'un portrait de Suzette Labrousse; offert par M. Norbert Aujoulat.

Lascaux incanu (C.N.R.S., XII^e supplément à « Gallia préhistoire »); offert par M. le D^r Delluc, qui a collaboré à ce volume collectif et en fait la présentation.

Feuillelet-réclame annonçant l'ouverture au public du site archéologique de Castelmerle à Sergeac; don de M. Mormone.

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Deux articles sont à retenir dans les périodiques reçus : « Les thèses soutenues à l'Académie protestante de Saumur au XVII^e siècle », par Louis Desgraves (*Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. CXXV-1, 1979), qui mentionne les noms et les œuvres de cinq Bergeracois, Jacques Brun, Jean Grenier de Lavaure, Pierre Hesperien, Pierre Labesse et André Sanosson; — « Le mystère des fendeurs de phalanges ou Contribution à la connaissance du travail de l'os au Magdalénien IV », par J.-M. Bouvier (*Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 76-4, 1979).

COMMUNICATIONS. — M. le Président signale qu'une Vierge à l'enfant du XVII^e siècle vient d'être volée à Sainte-Croix-de-Mareuil. De la part de M. l'abbé Guilmon, curé de Cénac, il montre le dessin d'un écusson de pierre remployé sur une cheminée à la Roque-Gageac : on y lit clairement « Jhesus Maria » en abrégé.

M. René Larivière publie dans *Sud-Ouest* d'aujourd'hui 6 juin un article défendant le site de Gaubert à Terrasson, dont la fouille va être entreprise et qui est menacé par des lignes électriques.

M. Secret a noté dans les *Dossiers de l'archéologie*, n^o 34 de mai 1979, la reproduction d'une enluminure montrant le siège du château d'Auberoche par les Français : cette image est tirée d'un manuscrit des « Chroniques » de Froissart conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon.

M. le Président entretient l'assemblée des travaux qui sont faits actuellement à Périgueux devant la mairie : on a retrouvé deux voûtes et deux colonnes de date incertaine, mais l'ensemble reste indéchiffrable car les engins mécaniques ont aussitôt tout broyé.

M. Secret fait encore circuler des photographies qui représentent des éléments gothiques retrouvés dans la salle capitulaire de Sarlat, le château d'Excideuil en cours de reconstruction, la croix de procession de l'église de Tayac, un siège de célébrant conservé en l'église de Bannes, qui offre la curieuse particularité d'avoir une toile peinte au dossier, et le retable de Naussannes qui provient de l'ancienne église de Trélissac.

Le Secrétaire général a pris connaissance de deux livres relatifs au Périgord : *Fénelon et les Jésuites*, par Henk Hillenaar (La Haye, Nijhoff, 1967, n° 21 des « Archives internationales d'histoire des idées »), et *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII^e siècle*, t. I, par Louis Desgraves (Baden-Baden, Koerner, 1978). Ce répertoire contient une notice sur les impressions de Bergerac et mentionne les noms de Gilbert et Antoine Vernoy, André Boyssset, Jean Delpech et Martin La Babil'e.

M. Régis Alix montre la photographie du buste en bronze de Pierre Lachambeaudie, qui surmonte son monument funéraire au Père-Lachaise, non loin de Balzac, dans la 46^e division de ce célèbre cimetière. Ce buste est l'œuvre de Ferdinand Taluet, il paraît être la réplique d'un plâtre conservé au Musée d'Angers.

M. Guy Penaud signale qu'un nouvel oratoire est depuis peu en service à Périgueux, 19, avenue Daumesnil : les catholiques intégristes lui donnent le nom de « chapelle Notre-Dame du Très Saint Rosaire ». Dans un registre tout différent, notre collègue commente le règlement du corps des sapeurs-pompiers de Montignac, qui fut établi en 1884 par son commandant, Eugène Le Roy. Certains articles de ce règlement sont révélateurs de l'état d'esprit de l'écrivain, notamment l'article 33 qui dispose qu'« en cas de décès d'un sapeur-pompier le corps en entier se rendra à ses funérailles, toutefois, l'entrée de l'église sera facultative et n'aura lieu qu'individuellement ».

M. Marcel Secondat présente l'église de Plazac à l'aide de photographies et de cartes postales, et surtout à partir du plan jadis dressé par le regretté Guy Ponceau. L'édifice ancien avait un clocher-mur et ses dimensions étaient différentes de ce qu'elles sont maintenant; il fut reconstruit et agrandi au XV^e siècle, probablement avant 1455. L'enfeu qui subsiste à l'extérieur pose un problème de datation, on ne sait s'il est du XIII^e ou du XIV^e siècle.

MM. Jean Secret et René Vidal présentent une série de diapositives sur la chaire de l'église de la Cité à Périgueux. Cette œuvre d'art fut réalisée par Jaubert en 1848 avec des éléments préexistants du XVII^e siècle. Trois des panneaux sculptés sont en noyer, mais le bâti est en pin; un examen attentif révèle d'autre part qu'en maints endroits on a modelé du plâtre sur le bois. L'ensemble est remarquable par ses détails fleuris; les images projetées représentent la Résurrection, les Saintes Femmes au tombeau et saint Paul sur le chemin de Damas.

Enfin, M. Claude Lacombe rend compte de la dernière réunion de notre Groupe de recherches, qui s'est tenue le 25 mai. On s'y est occupé de l'état des fouilles à Saint-Avit-Sénieur, de la bastide de Bonneval et des fouilles faites par M. Laborie dans une gravière de Bergerac. M. Serge Avrilleau, par l'intermédiaire de M. Lacombe, annonce que le X^e Symposium international d'archéologie souterraine aura lieu à Pons (Charente-Maritime) les 14, 15 et 16 juillet prochains.

ADMISSIONS. — M. Roger ASTE, 4, rue Borromée, 75015 Paris; présenté par MM. Aublant et Secret;

M. Xavier DARCOS, 6, place André-Maurois, Périgueux; présenté par MM. Pommarède et Secret;

M^{lle} Catherine POUCHARD, 33, rue Pierre-Merlin, Bellac (Haute-Vienne); présentée par MM. Claude Lacombe et Patrick Rousset;

M. Rémy DURRENS, les Garrissoux, Veyrines-de-Vergt; présenté par MM. Aujoulat et Delluc;

M^{lle} Sabine PEYRIÉ, le Maubertin, Eyliac; présentée par les mêmes;

M. Xavier de FACCIO, 1, rue Mignot, Périgueux; présenté par les mêmes;

M. le Commandant Louis ECKERT, 13, rue Lamoricière, Sanvic-Le Havre (Seine-Maritime); présenté par MM. Del'uc et Mouillac;

M. Jean-Michel GENESTE, Verteillac; présenté par MM. Rigaud et Roussot;

M^{me} Monique CAVAILLES, 22, rue du Puits Neuf, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône); présentée par MM. Aujoulat et Roussot;

M. Jacques LAGABRIELLE, 5, rue des Frères Cassadou, Bergerac; présenté par MM. Lagrange et Mouillac;

M. Michel VIVES, 4, H.L.M. Peyharri, Boulazac; présenté par MM. Delluc et Mouillac;

M. Steven REINHARDT, Northern Illinois University, De Kalf, Illinois - 62040 (U.S.A.); présenté par M. et M^{me} Rousset;

M^{me} Jeanne VORONINE, 2, rue Salinière, Périgueux; présentée par M^{me} Fellonneau et M. Deffarges;

M. et M^{me} Maurice BRETON, de Bergerac, déjà membres abonnés;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président.

J. SECRET.



Quelques Périgourdins à Saint-Domingue

AU XVIII^e SIÈCLE :

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Il existe, aux Archives de la Dordogne, différents dossiers relatifs à des Périgourdins installés à Saint-Domingue dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'origine de ces dossiers et la raison des nombreuses indications d'ordre économique qu'ils renferment proviennent du fait qu'il s'agit essentiellement de réclamations.

On sait, en effet, que parallèlement à la Révolution française et certainement encouragé par les événements de la métropole, un soulèvement général des esclaves noirs éclata en 1791 dans la colonie de Saint-Domingue, qu'il s'y poursuivit en s'amplifiant durant les années suivantes, chassant les colons de leurs terres dans le meilleur cas, c'est-à-dire quand ils n'étaient pas tués. Dès que la vie eut à peu près repris son cours normal, ceux des fugitifs qui s'étaient réfugiés en France réclamèrent une indemnisation aux gouvernements successifs : Directoire, Empire, Restauration. Puis, non satisfaits, ils se groupèrent — eux ou leurs héritiers, car l'affaire n'était pas encore réglée sous Louis-Philippe — pour mieux faire valoir leurs droits. Ce sont quelques-uns de ces dossiers que nous allons examiner, car ils nous donnent un échantillonnage personnalisé de nos émigrants et nous permettent de découvrir quelle situation ils s'étaient faite ainsi que le négoce qui en résultait.

Dans un récent ouvrage ¹, François Girod dit que « sur près de 700 navires quittant chaque année nos ports des Antilles (avant la Révolution), plus de 350 partent de Saint-Domingue » et que l'exportation de l'île se monte à 92 millions de livres. C'est donc la plus riche des « isles françaises de l'Amérique », ainsi qu'on disait alors.

Cependant, c'est la plus tardivement colonisée. En 1667, le premier historien des Antilles (il écrit Ant-Isles) qui est un missionnaire, le Père Dutertre, écrit que Saint-Domingue et

1. *La vie quotidienne de la société créole : Saint-Domingue au XVIII^e siècle* (Paris, Hachette, 1972), p. 10.

l'île toute voisine de la Tortue sont « de très petite considération » parce qu'elles sont le repaire des boucaniers et des flibustiers. Pourtant, dès 1652, un petit gentilhomme aventureux avait proclamé, en y abordant, ces deux îles acquises au roi de France ². Et ce gentilhomme, Jérémie Deschamps, sieur du Rousset, était un Périgourdin. Né à Monsac, dans le Bergeracois, où son père et son grand-père exerçaient la profession de notaires, il appartenait à une famille protestante ³. Les péripéties de son existence sont hors de notre sujet. Disons qu'il finit par vendre l'île de la Tortue et la partie côtière voisine de Saint-Domingue à la France, par l'intermédiaire de Colbert, en 1664, pour la somme de 15.000 livres. Cet exemple fut-il pour quelque chose dans l'attrait exercé par Saint-Domingue sur nos compatriotes par la suite ? Ou bien le fait qu'il s'agissait d'une terre vierge — donc à prendre, boucaniers et flibustiers dits « garçons des bois » ou « frères de la côte » ne cultivant pas — incita-t-il nombre de cadets de famille périgourdins à aller s'y faire octroyer une concession ? C'est vraisemblable, d'après les communications et notes laissées par Joseph Durieux et Albert Dujarric-Descombes, mentionnant des officiers ou fonctionnaires qui, envoyés à Saint-Domingue, finirent par s'y installer, ainsi que d'après diverses indications que nous pouvons trouver dans les « Généalogies périgourdines » du comte de Saint-Saud. Remarquons qu'un petit siècle après le Père Dutertre, un autre religieux, le Père Labat, tient un langage tout différent de celui de son prédécesseur. En 1743, parlant des habitants des Antilles, il écrit en effet : « les seigneurs de Saint-Domingue, les messieurs de la Martinique, les braves gens de la Guadeloupe », une classification sociale autour de laquelle tout commentaire serait superflu ⁴.

Ces quelques notations étant indiquées, venons-en à notre échantillonnage de Périgourdins à Saint-Domingue.

FAMILLE COSSON DE LA SUDRIE ⁵

D'après la généalogie dressée par Daniel Gressier ⁶, il existe en Périgord, à la fin du XV^e siècle, un Pierre Cosson de l'Isle et c'est, en 1637, un Jean de Cosson qui est l'auteur de la branche de la Sudrie.

2. *Id.*, p. 12, et *B.S.H.A.P.*, 1925, p. 128-129.

3. Dujarric-Descombes et Durieux donnent des indications précises sur le personnage et rétablissent son nom exact, mal orthographié par F. Girod.

4. Cité dans *Le domaine colonial français* (Paris, Editions du Cygne, t. I, 1929).

5. Arch. dép. Dordogne, J 285 et 8 J 25.

6. Arch. dép. Dordogne, Bibl. AA 932.

A la quatrième génération vient un Jean-Vincent, écuyer, colon à Saint-Domingue. Il y exploitait aux Cayes, non loin de Port-au-Prince, un domaine acheté par son père dans la succession d'un autre Périgourdin, Antoine Pradillon, originaire de Montagnac. Fort prolifique, ce Cosson avait eu 15 enfants de deux mariages. Mais trois seulement ont vécu à Saint-Domingue. Encore le troisième n'y est-il venu que tard, comme officier, ce qui prouverait que le père n'a pas toujours résidé dans l'île.

En revanche, Jean-Vincent et Jean-Julien y cultivent les produits coloniaux de l'époque : sucre, coton, café, indigo. Le premier des deux frères, nous l'avons dit, est installé aux Cayes. Notre dossier le déclare mort à La Havane où il s'était réfugié après la révolte des Noirs. N'ayant eu qu'un fils mort avant lui, il ne laisse pas de postérité. D'après une lettre des commissaires enquêteurs venus par la suite, sa succession comprenait « 20 à 21 nègres (*sic* !) et une trentaine de têtes de bétail ».

Jean-Julien, dont il est plus longuement question, s'est installé ailleurs, disons même à l'opposé puisque c'est à l'Est de l'île, mais un peu plus tard. « Par devant les notaires du roi au Cap Français de la côte de Saint-Domingue », le 14 mai 1782, acte de vente est dressé « d'une habitation, propriété de la contenance de cent quarreaux de terre et six têtes de nègres, the, appartenant à Joseph Maydiou, négociant, qui vend à Monsieur Jean-Julien Cosson de la Sudrie », habitant au quartier des Gounives, paroisse Saint-Charles.

La suite de l'acte nous apprend que cette propriété avait été concédée à Maydiou en 1776 par l'intendant de la colonie et qu'il s'agissait alors d'un terrain nu. Maydiou, ayant construit l'habitation, avait ensuite acheté les nègres. Cosson prend le tout pour 30.000 livres, dont 10 seront payées comptant, le reste en trois années. Sur ce terrain, Jean-Julien fait de bonnes affaires, mais pas en menant cette « *dolce vita* » dont certains romans et films ont accrédité la légende. Marié à une demoiselle Marie-Théophile David, fille d'un colon dont la dot l'aide à payer ce qu'il doit et à investir davantage par la suite, il travaille et veille à la dépense. Une lettre écrite à un certain Joseph Seyat, négociant au Cap, avec qui il est en affaires, le montre bien. « Père de deux enfans à qui il faut du pin (*sic*) », écrit-il, « je ne suis ny fortuné ny honteux », cela après avoir commandé de gros souliers « pour courir (sur les plantations) et non pour faire candio » (un mot du dialecte créole qu'on

pourrait traduire par muscadin). Une autre fois, nous apprendrons qu'il a pris une hernie en travaillant.

En ce qui concerne le domaine et son rendement, les très nombreuses pièces du dossier nous révèlent : que c'est sous l'impulsion de Jean-Julien que sa plus grande partie a été défrichée; qu'il a acheté petit à petit à ce négociant du Cap, qui fait ce que nous appellerions aujourd'hui l'import-export, 80 nègres travailleurs (ce sont les plus forts qu'on désigne ainsi; ils valent plus cher, bien entendu); que son cheptel compte 12 mulets de transport, 3 chevaux de selle, ainsi que des bêtes à corne et à laine; qu'il a bâti un logement pour les nègres, installé un moulin à vanner le café et un autre à le piler (?); enfin, que la production de ses terres rapporte annuellement de 70 à 75 milliers de café (il n'est pas précisé ce que sont ces milliers; s'il s'agit de poids, l'unité de l'époque étant la livre, soit à peu près 500 gr, cela ferait quelque 35 tonnes de café), ainsi que de 6 à 10 milliers pour le coton et l'indigo.

Tout cela s'exporte en France par Bordeaux. Une des rares factures sauvées lors du départ en catastrophe indique le prix d'une récolte de café chargée sur le navire « Le Dogue ». Elle est estimée 2.189 l. 8 sols.

Chassés, comme tous les autres colons, en 1792, les Cosson partent en Amérique où Jean-Julien meurt, « à la Nouvelle York », écrit sa femme, « le 11 de juillet 1793 ». C'est en Dordogne, où elle a fini par aller se réfugier chez des parents, que nous retrouvons la veuve écrivant au « citoyen ministre de l'Intérieur » pour lui exposer son dénuement ainsi que celui de ses enfants âgés de 12 et 17 ans. Elle croyait que la famille de son mari subviendrait à leurs besoins, mais cette famille est aussi démunie qu'elle. (Nous savons que la Révolution a passé par là !) Le 16 ventôse an IX, nouvelle lettre de l'aîné des fils, car la mère est morte. Le préfet du département lui avait promis 52 livres 13 centimes, mais c'est un bien mince secours. D'autant que M^{me} Cosson a fait des dettes pour subsister et que Jean-Julien, lui aussi, a laissé une créance impayée chez son marchand d'esclaves. Une pointe d'humour inconscient au passage : le navire de ce vilain négrier, dont le rédacteur indique le nom sans doute pour mieux prouver sa bonne foi, s'appelait... le Prince Noir ! Or, les héritiers de ce trafiquant réclament 5.000 livres à la famille Cosson, plus une caution de 12.200 livres que Jean-Julien avait consentie en faveur d'un autre colon.

Mais le temps passe... et les indemnités se donnent au comp-

te-goutte, si bien que les héritiers du commerçant devront se contenter de 253 fr en 1828. Quant aux fils Cosson, grâce au dossier dont aucune pièce ne montre la liquidation terminée, nous retrouverons l'un d'eux dans la gendarmerie royale de Charles X.

FAMILLE DE SENAILHAC ⁷

Nombreuse en Bergeracois et en Sarladais, la famille de Sénailhac eut diverses branches au sein desquelles se rencontrent au cours des siècles plusieurs magistrats et officiers. Ils se distinguent les uns des autres en ajoutant le nom d'une terre à leur patronyme. A Saint-Domingue, nous trouvons deux frères : Sénailhac de Gavernat et Sénailhac de Grange-Neuve, associés dans la mesure d'un tiers/deux tiers pour l'exploitation du domaine (on disait là-bas une habitation) du Grand Etang. Cela « antérieurement à 1772 », dit, sans en préciser autrement la date, le document qui est une sorte de mémoire ayant trait à cette association.

Le dossier auquel nous faisons référence pour établir ce qu'étaient les biens des Sénailhac à Saint-Domingue est fort complexe, nous dirons même embrouillé du fait d'un partage de succession pour lequel s'élèvent entre héritiers de longs différends exigeant la constitution d'un « tribunal de famille ». Cet aspect juridique ne nous intéressant pas, bornons-nous à dire que la complexité du partage provient de l'association $\frac{2}{3}$ - $\frac{1}{3}$ des deux frères au Grand Etang. En effet, Sénailhac de Gavernat, quand il décède en 1775, lègue l'usufruit de sa part à son frère Grange-Neuve et la propriété de cette part à son neveu et filleul fils d'un frère aîné, Raymond, qui est à son tour, ayant testé en faveur d'un autre frère et de ses sept nièces ou neveux. Mais, pendant ce laps de temps, il a fait magnifiquement prospérer le domaine, d'où les très âpres discussions pour établir ce qui revient à chacun.

En 1791, nous sommes au bord de la révolte des esclaves noirs et du pillage des habitations « blanches » qui s'en suivit. Ce n'est donc qu'un peu plus tard que les héritiers Sénailhac peuvent aller constater ce qui leur reste d'héritage. C'est le principal d'entre eux, Jean-Baptiste, fils de Raymond et filleul de Gavernat, qui s'en charge sitôt passée la tourmente révolutionnaire en France et le calme revenu dans l'île de Toussaint Lou-

7. Arch. dép. Dordogne, J 6.

verture. Le 14 vendémiaire an VII (octobre 1800), nous le trouvons chez le notaire public du département sud de Saint-Domingue qui dresse un inventaire du déplorable état des lieux. Nous apprenons alors qu'au moment du décès de Sénailhac Grange-Neuve, le beau domaine du Grand Etang était une « habitation caféière » estimée 912.116 livres. On y cultivait aussi du coton, de l'indigo, un peu de cacao. Un « atelier », c'est-à-dire les entrepôts et l'outillage nécessaire pour préparer les récoltes en vue de leur exportation, faisait travailler et vivre 180 esclaves. Il s'agissait, on le voit, d'une belle fortune dont il ne reste que des débris. A partir d'un essai de mise en train en l'an V chez un notaire du Bugue, le partage de la succession, c'est-à-dire des très minimes indemnités allouées, n'est pas encore réglé en 1842.

Mais les affaires Sénailhac ne s'arrêtent pas là. En complétant ce que nous apprend le dossier des Archives départementales par des indications relevées à Paris, aux Archives de la France d'Outre-Mer, nous apprenons que Jean-Baptiste de Sénailhac est, en outre, par sa mère, le petit-fils de Jean-Baptiste de Noailles, riche colon de Saint-Domingue né dans cette île vers 1720 et décédé en 1779. Ce Noailles appartenait-il à la grande famille ducale du même nom ? On ne le sait pas, et peu nous importe. Ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est une très longue lettre — 8 pages d'une écriture fine et serrée — de ce colon. Datée « au Cul de Sag le 5^e de may 1763 », elle est adressée à un Sénailhac habitant Bordeaux (le père de Jean-Baptiste), que le signataire appelle « Monsieur et cher gendre ». Extrêmement précieuse pour les détails qu'elle donne si l'on voulait faire une étude sociologique du milieu, elle ne nous intéresse pas moins du point de vue économique qui est le nôtre. « La guerre », écrit Noailles, « m'a fait perdre pendant son cours au moins 400.000 livres de revenus pour la non-valeur de nos denrées ». Cette guerre, bien sûr, c'est celle dite de Sept ans, qui vient de finir cette même année 1763 et qui ne nous a pas été favorable. Pas ou fort peu d'échanges avec la métropole, alors, en raison des risques de perte des cargaisons. Toujours à cause de « cette malheureuse guerre », le signataire de l'épître se plaint que, n'ayant pu agir à Paris ainsi qu'il l'aurait fallu, il a perdu un procès qui lui cause un préjudice autrement important, puisqu'il s'agit d'un terrain sur lequel il avait fait d'excellentes plantations de canne à sucre, dont la propriété lui a été contestée par une voisine à qui les juges ont donné raison. A ce propos, Noailles tance vertement son gendre qui aurait pu se déranger,

aller à Paris pour s'occuper des affaires de son beau-père, car ses adversaires sont allés intriguer en très haut lieu (jusqu'à chez Choiseul). Perdant, mais non résigné, Noailles envisage de vendre ses biens pour aller reprendre le procès lui-même à Paris. Mais il ne cèdera pas ce qu'il possède — retenons le chiffre qui nous éclairera sur l'importance de l'exploitation — à moins d'un million, argent de France. Sachons qu'en effet, aux Antilles, la livre vaut 1/3 de moins que la livre tournois. Au passage, une nouvelle et vive incitation pour que Sénailhae s'occupe de leurs intérêts communs, d'autant que le signataire de la lettre n'a guère confiance en son fils chez qui « le mauvais l'emporte sur le bon » et que, pour l'assagir, il veut marier.

Nous retrouverons ce Noailles fils, ou tout au moins sa trace, à Bordeaux, par l'intermédiaire d'un mémoire d'avocat. Celui-ci, en 1787, fait l'historique d'une affaire assez confuse concernant le sieur de Sénailhae et son épouse pour les opposer au sieur Jacques Dérît, conseiller à la Cour des Aides de Guyenne. Bizarrement, Sénailhae qui commerçait avec Noailles fils, son beau-frère, ne voulait pas que son nom paraisse dans les échanges et c'est son ami Dérît qui avait accepté de prêter le sien. D'où s'en sont suivies, après un premier temps d'accord, des affaires peu claires, si bien que Dérît réclame 3.638 livres des sols au ménage Sénailhae-Noailles de Bordeaux. Disons au passage que ses héritiers paieront avec intérêts, en 1792, selon l'arrêt du tribunal de Périgueux confirmé deux ans plus tard par celui de Ribérac. Si nous avons évoqué ce différend et le jugement qui le règle, non sans nous étonner quelque peu de cette dissimulation d'identité à laquelle se prête un magistrat dans des affaires de négoce, c'est afin de mettre en lumière les échanges économiques auxquels le port de Bordeaux donnait lieu entre la métropole et Saint-Domingue pour les colons du Périgord.

Sous la Restauration, Jean-Baptiste de Sénailhae cherchera aussi à toucher des indemnités du fait de son grand-père Noailles (constitution du dossier en 1826). Nous ne savons pas ce qu'il en est advenu.

ENCORE UNE AFFAIRE COSSON ⁸

Parmi les affaires confiées à l'avocat Mérilhou, né à Montignac et qui fut, à Paris, une personnalité importante sous l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, parmi ces

8. Arch. dép. Dordogne, J 285.

affaires disons-nous, confiées par d'anciens colons de Saint-Domingue groupés en association, nous trouvons la réclamation d'une dame Claire Rigaud, trois fois veuve, dont la dernière d'un François de Cosson (qui n'est pas dit de la Sudrie). Le manque de précisions concernant le domaine exploité par le ménage et ses cinq enfants, qui n'ont pu emporter leurs papiers en se sauvant, nous empêche de nous arrêter longuement sur leur cas dans cette étude orientée vers l'aspect du négoce. Il n'est toutefois pas sans intérêt de le résumer.

Chassée « par suite de la destruction de la colonie », la famille Cosson s'est réfugiée à Cuba. Non sans emporter un peu d'argent, certainement, car elle y a acheté des terres qu'elle a défrichées et cultivées au voisinage de Baracoa, ce qui lui donne un revenu annuel de 10.000 piastres et plus. Mais, en 1809, par suite des guerres napoléoniennes, l'armée espagnole expulse les réfugiés français et confisque leurs biens. Entre temps, François de Cosson est mort.

A nouveau réfugiée et réinstallée en Louisiane avec ses enfants — et cette fois péniblement —, Claire apprend, en 1820, que le gouvernement français reçoit les réclamations des anciens colons de Saint-Domingue. Elle présente la sienne, qui est refusée parce qu'elle et ses enfants sont devenus citoyens américains. L'avocat Mérilhou, auquel elle confie alors ses intérêts, a de hautes relations; son rang le lui permet : il est pair de France. Il s'adresse donc à Lafayette et celui-ci intervient personnellement auprès de l'ambassadeur des Etats-Unis. Notre dossier contient les pièces de leur correspondance. Des trois solutions que Lafayette propose pour faire indemniser les Cosson par l'intermédiaire du gouvernement américain, aucune n'est acceptée. Après des interventions diverses et multiples, nous ne savons pas comment l'affaire a fini. Mal, pensons-nous.

AFFAIRE DAVID ⁹

Rejoignons-nous une autre ramification d'alliance Cosson ou s'agit-il seulement d'homonymie ? Jean-Julien Cosson de la Sudrie avait épousé, on s'en souvient, une demoiselle Marie-Théophile David. Or, un autre dossier de succession de colons et négociants est celui de Jean David, décédé dans l'île Saint-Barthélémy en 1816. Dans le dossier, un fort curieux certificat, fait à Excideuil en 1788, nous apprend à la fois que ce Jean David a été baptisé à Excideuil le 26 septembre 1765 et que

9. Arch. dép. Dordogne, J 170.

ses parents « gens honnêtes », y résidaient. Mais ils ont quitté le pays en 1772 sans dire pourquoi et on ne sait pas ce qu'ils sont devenus. Étaient-ils, eux aussi, partis tenter la fortune « aux isles », laissant l'enfant aux soins de quelque parente ? Hypothèse purement gratuite ! Quoi qu'il en soit, sollicité ou non par la réussite familiale, Jean David, pourtant marié à Bordeaux, s'embarque à son tour alors qu'en France vient de débiter la Révolution. Il s'embarque seul à Bordeaux, non pour abandonner sa femme, apprenons-nous en lisant sa correspondance, mais parce qu'elle n'a pas voulu l'accompagner et, lorsqu'il a confortablement réussi, refuse d'aller le rejoindre.

C'est pourtant grâce à elle, femme de tête, que nous connaissons l'assez jolie succession que lui laisse feu Jean David, devenu hôtelier et notable dans la capitale de l'île Saint-Barthélemy. Non compris les immeubles laissés pendant trois ans à un associé qui devient son successeur et les inévitables esclatements), linge, meubles, vaisselle, bijoux, etc... avoisinent, par l'estimation d'amis du défunt, quelque 18.000 livres. Or, ces portés à gonfler l'héritage de la veuve, qui veut être payée en argent et non en marchandises, ainsi qu'on lui en fait la proposition.

*
**

Nous ne pouvons poursuivre l'inventaire des Périgourdiens installés à Saint-Domingue, ainsi que nous le permettraient les notes laissées par Durieux et Dujarric-Descombes 10. Puisque le parti que nous avons pris nous fait considérer l'installation de nos compatriotes à Saint-Domingue sous l'angle des échanges commerciaux et des bénéfices, nous pouvons aboutir à deux constatations. D'abord ces échanges ne devaient pas manquer d'importance; les chiffres cités dans les dossiers Cesson et Sénailhac suffiraient à le prouver. Nos Périgourdiens avaient donc réussi.

Ensuite les réussites coloniales, ainsi que l'histoire a continué de nous l'apprendre ou de nous le remettre en mémoire si nous l'avions oublié, rapides et importantes au début, finissent à peu près toutes de la même manière : par des dossiers

10. Nous remercions M. Vacquier, petit-fils par alliance de Dujarric-Descombes, d'avoir bien voulu nous transmettre ces notes.

de demandes d'indemnisations. Mais ceci n'est pas particulier à Saint-Domingue — ni aux Périgourdin !

Alberte SADOUILLET-PERRIN.

ADDENDUM

Le décès de notre regretté collègue, M. des Bouillons, nous fait un devoir de signaler la copie d'intéressants documents qu'il nous avait adressée à l'issue de la discussion ayant suivi cette étude et à laquelle il avait pris part. Il s'agit de l'inventaire des biens que possédait à Saint-Domingue un autre gentilhomme du Périgord, M. de Leybardie, marié à une demoiselle Soisson, laquelle était une belle-sœur de Jean-Baptiste de Nouilles. Cet inventaire, dressé aux fins de demande d'indemnisation, comme les autres, concerne une « habitation » sucrière sise sur la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption, à Port au Prince. Il comprend un matériel important, 157 esclaves, 69 têtes de bétail principalement réparties entre mulets et bovins. Le tout, estimé 1.169.823 livres, atteste également une belle réussite et laisse deviner d'importants échanges commerciaux.

Nous ne saurions laisser passer l'occasion de cet additif sans consacrer quelques lignes aux « Notes diverses » dont nous remercions plus haut M. Vacquier. Elles concernent surtout la famille Merlie de Lagrange, originaire de Lisle et dont l'un des membres, Joseph, fut avocat au Conseil supérieur du Cap. Chassé de Port au Prince en 1793, il gagna Philadelphie, y regroupa les exilés de Saint-Domingue et fonda avec eux la loge « L'Aménité » qui, à l'époque, précise la note, respectait la religion. Notre correspondant signale aussi, sans en préciser la valeur ni l'étendue, « d'importants domaines de sucreries et cafétérias » possédés dans l'île par un autre de nos compatriotes, le vicomte Pierre du Lau d'Allemans.

Les anneaux rupestres médiévaux des forts troglodytiques et des souterrains aménagés du Périgord

Si l'évolution se caractérise, entre autres, par d'incessantes modifications de techniques, il est d'heureuses découvertes dont l'homme ne semble plus pouvoir se passer dès lors qu'il en a éprouvé la commodité. Il en va ainsi du feu, de la roue, de l'électricité ou de la fission nucléaire. Si le caractère de l'homme se singularise par le changement, par contre, exceptionnellement, certaines inventions voient leur usage durer des millénaires puis, lentement, se trouver supplantées par d'autres, mais on n'abandonne qu'à regret la vieille technique qui a fait ses preuves et qui a perpétué, modestement mais sûrement, la vie de tous les jours.

L'archéologie souterraine nous a fait découvrir qu'un certain détail technique n'avait pas moins de 30.000 ans d'âge et qu'on l'utilisait encore au XIX^e siècle.

Avant de voir leur usage disparaître, nous souhaiterions consacrer cette note aux anneaux rupestres des forts troglodytiques et des souterrains aménagés du Périgord. B. et G. Delluc ont signalé des anneaux de l'époque aurignacienne : l'anneau préhistorique semble avoir servi à suspendre les tentures des abris sous roche, mais sa promiscuité avec les premières sculptures rupestres lui confèrent aussi une suspicion d'usage rituel dont la symbolique nous échappe. Faisons maintenant un grand bond du milieu de la préhistoire au milieu du Moyen Age.

Aux XI^e et XII^e siècles, naquit une fourmilière de galeries souterraines et les falaises se hérissèrent de « cluzeaux » bardés d'impressionnants échafaudages, camouflés dans la végétation savamment entretenue. L'ennemi peut bien venir, on l'attend ! Le système est là, incrusté dans le roc, ineffaçable pour des siècles, comme les cicatrices d'un drame de l'histoire qui ne s'est jamais tout à fait réalisé. Et que voit-on, entre autres détails ? l'anneau de roche, toujours présent, polyvalent, envahissant ; depuis 29.000 ans (environ) on ne l'avait pas oublié ; il est passé au travers des millénaires comme les fossiles vivants sont passés au travers des ères géologiques.

Dans l'intervalle situé entre l'Aurignacien et le Moyen Age, notamment aux temps néolithiques, mésolithiques et à l'Age des métaux, on l'a donc utilisé, semble-t-il; dans le haut Moyen Age il semble avoir toujours servi, à moins qu'il n'ait été réinventé. Pourtant c'est toujours le même : le passage d'un lien assure un système d'attache sûr et solide. Mais on verra plus loin la technique utilisée.

LOCALISATION ET MORPHOLOGIE

Où trouve-t-on les anneaux rupestres ? Dans 80 % des cluzaux de falaise et dans 8 % des souterrains-refuges.

Dans quels emplacements de ces cavités ? Sur les parois (10 %); aux plafonds (20 %); sur le bord des auges (15 %); dans les embrasures de portes et fenêtres (12 %); le long des corniches (10 %); enfin, plus rarement, sur des piliers et sur des pierres de maçonnerie (3 %).

En ce qui concerne leur morphologie, les anneaux apparaissent horizontaux ou verticaux, groupés ou isolés, sur le plat de la roche ou dans les angles saillants; de grandes dimensions rarement (25 cm de longueur hors tout), mais surtout de dimensions moyennes (15 à 20 cm) et jamais aussi petits que les anneaux aurignaciens (moins de 10 cm). Cela suggère l'idée que l'usage ou les moyens employés n'aient pas été les mêmes : aux anneaux préhistoriques on aurait suspendu des peaux, tout au plus; aux anneaux médiévaux on peut supporter facilement le poids d'un homme, ainsi que le prouve l'expérimentation, ou assurer la fixation à la falaise d'un échafaudage ou d'une passerelle. Parallèlement, le moyen de creusement médiéval semble avoir été un outil plus gros que celui utilisé à l'Aurignacien.

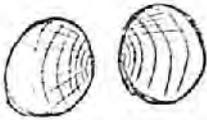
TECHNIQUE DE FABRICATION

Le principe de base pour la fabrication d'un anneau de roche consiste à forer sur une face rocheuse, à proximité immédiate l'un de l'autre, deux cônes s'enfonçant en profondeur dans la roche, puis à faire en sorte que les deux cônes se rejoignent et communiquent par leur sommet; il n'y a plus qu'à agrandir la jonction qui constitue alors un manchon recouvert d'un pont rocheux.

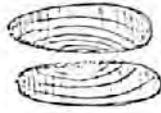
Aux temps préhistoriques, l'outil utilisé semble avoir été le silex ou l'os ou l'andouiller de cerf. Aux temps historiques,

ANNEAUX RUPESTRÉS

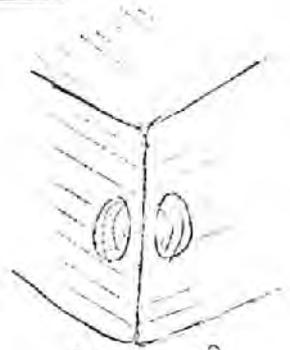
anneaux de parois



Vertical



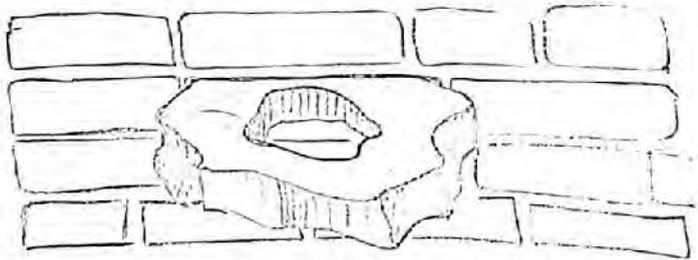
Horizontal



sur angle

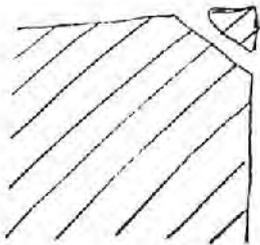
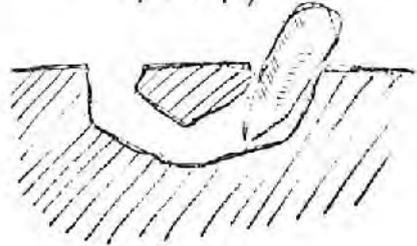
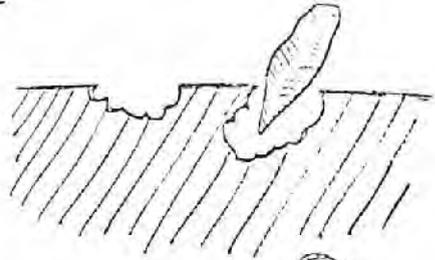
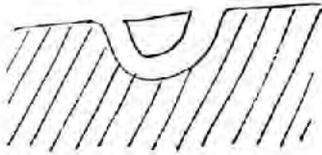


sur rocher saillant



sur pierre de maçonnerie

COUPES



Serge Auillet

un outil métallique, type burin, pointerolle, pic ou smille, semble avoir été employé. A l'origine, des trous naturels ont dû être utilisés avec ou sans retouches et ont donné l'idée de les reproduire artificiellement. Inversement, des pierres percées ont été insérées dans les maçonneries, jusqu'à nos jours : dans ce cas, la perforation naturelle sert à imiter l'anneau artificiel.

HYPOTHESES D'UTILISATION

1 — *Anneaux aux plafonds des falaises troglodytiques.*

Nous considérons ces anneaux de plafonds, généralement groupés, comme des points de suspension (quartiers de viande à isoler du sol contre l'humidité et les rongeurs) ou des points de fixation de plafonds ou planchers suspendus, de hamacs ou d'amarrage de poteaux de cloisons. On a pu aussi y suspendre un système d'éclairage (les Eyzies, la Madeleine à Tursac).

Il existe une autre sorte d'anneaux, groupés le long des corniches, qui semblent avoir servi à soutenir des passerelles ou des mains-courantes (la Madeleine à Tursac, la Roque-Gageac, Peyzac-le-Moustier, le Roc-de-Tayac aux Eyzies).

En ce qui concerne les anneaux situés en haut des falaises, à l'entrée des forts troglodytiques, et vers l'extérieur, nous supposons qu'ils étaient destinés à soutenir l'échafaudage et notamment le haut d'un escalier, à l'aide de liens, combinés avec les trous de boulins réservés à l'encastrement des poutres.

2 — *Anneaux sur les parois des cluzeaux de falaise et des souterrains aménagés.*

Ces anneaux sur parois semblent avoir été destinés à attacher des animaux. Il est possible aussi que certains aient pu servir à fixer un panneau de fermeture, par l'intermédiaire d'un lien maintenu tendu (Comarque à Sireuil, Chez-Tézy à Cercles, Leyfourcrierie à Vallereuil, Barre à Issac, Mas-Buisson à Saint-Jean-d'Estissac).

Pour les anneaux horizontaux de paroi, certains auteurs ont avancé l'hypothèse d'un système de porte-torche (Saint-Aulaye). Quant aux anneaux forés aux abords des issues (portes ou fenêtres) à l'intérieur des cavités, ils semblent avoir servi à fixer un système de fermeture (le Pech-Saint-Sour, les Eyzies).

3 — Anneaux de mangeoires.

Cette hypothèse ne demande pas un gros effort d'imagination et on peut penser qu'il s'agissait du système d'attache de l'animal assigné à sa mangeoire. C'étaient sans doute plus probablement des chèvres ou des brebis que des bovidés ou des équidés (Comarque à Sireuil, le Fort des Anglais à Sergeac, le pigeonnier de Laussel à Marquay).

En ce qui concerne les anneaux associés à des mangeoires dans les souterrains aménagés (Leyfourcerie à Vallereuil), on a là un argument assez probant en faveur de la thèse du refuge, bien que certains aient voulu y voir un système pour entraver des prisonniers, faisant du même coup de ces souterrains des prisons, allant même jusqu'à faire un tribunal en forme de cromlech des quelques rochers qu'on peut voir aux abords.

S'il s'agit de souterrains refuges, la présence des anneaux associés à des mangeoires confirmerait la thèse selon laquelle les paysans opprimés cachaient leurs biens les plus précieux dans ces antres souterrains, en cas de danger imminent, notamment leurs troupeaux ovins ou caprins, au même titre que les céréales dans les silos creusés dans le roc.

Deux arguments pourraient être invoqués par les détracteurs de la thèse « refuge » : 1° la possibilité d'une réutilisation tardive d'un hypogée de culte hérétique en étable; 2° la rareté des souterrains-refuges présentant des anneaux rocheux. Mais on remarquera, dans le cas de Leyfourcerie (Vallereuil), que l'anneau horizontal situé sur la paroi de la dernière salle, creusé dans un bloc saillant réservé lors du creusement, semble attribuer à la conception initiale de ce souterrain. Cet anneau ne semble pas associé à une mangeoire.

4 — Anneaux isolés.

On rencontre certains anneaux isolément sur des parois ayant subi des aménagements troglodytiques (cave Bassier à Saint-Avit-Sénieur). L'hypothèse d'une écurie rupestre vient alors à l'esprit.

Durant tout le Moyen Age, l'anneau rocheux sera donc toujours utilisé, tant sur les parois des falaises que sous terre. Son utilisation ne cessera pas après la période féodale. La Révolution ne l'atteindra pas non plus, puisqu'on le retrouve jusqu'à nos jours sur les murs de certaines étables, voisinant avec

Communes	Lieux-dits	Nature des souterrains	Ferri	Pinfond	Margecire	Issue
Cercles	Chen-Thézy	sinueux				1
Fertalemps	Gacherie	Géométrique	1			
Saint-Aulaye	Cuzeau	sinueux	1			
Vallerueil	Leyfourverrie	Géométrique	1		1	
Saint-Martin-de-Ribrac	Chaufour	Géométrique	1			
Maurens	Leymarie	géométrique		1		
Saint-Priest-les-Pouéres	Mas-d'Arneix	sinueux	1			1
Queyssac	Le Mas	géométrique	1			
Faux	Genèbre	Géométrique	1			
Issac	Barre	Gr. aménagée	7			2
Saint-Jean-d'Estissac	Mas-Buisson	Géométrique				1
Villambiard	Fouyols	géométrique	1			
Total : 23 anneaux de souterrains aménagés.			15	1	1	6

Seuls quelques souterrains aménagés sur les 1000 que comporte la Dordogne ont été choisis pour exemple. 8 d'entre eux comportent des anneaux.

Communes	Lieux dits	Nature des sites	Paroi	Foid	cha	Re	su	pi	Re	su	pi	Re	su	pi
Turunc	14	Vill.	1	2+4	5	4								2
Lez Buzardou-	200	trogl.	1			6								
Lez Buzardou-	du type	Fort	1											
Lez Buzardou-		trogl.	1			4								4
Lez Buzardou-	Cluzes	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Cozerque	Vill.	1											
Lez Buzardou-	trogl.	trogl.	1			2								
Lez Buzardou-	Grenouille	Cluz.	2		4									
Lez Buzardou-	trogl.	Falaise	1		3									
Lez Buzardou-	Castel-	Vill.	4		4									
Lez Buzardou-	Merle	trogl.	1		4									
Lez Buzardou-	Kougnoc	Cluz.	1											2
Lez Buzardou-	Kougnoc	Falaise	1											
Lez Buzardou-	Lech-saint-	Cluz.	1											
Lez Buzardou-	Lech-saint-	Falaise	1		2									
Lez Buzardou-	Hou	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Grand	trogl.	2											
Lez Buzardou-	Houlier	Fort	2											1
Lez Buzardou-	Houlier	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Grenier	Cluz.	1											1
Lez Buzardou-	Grenier	Falaise	2											
Lez Buzardou-	Argentine	Vill.	1											1
Lez Buzardou-	Argentine	trogl.	1											
Lez Buzardou-	La Rochebeau-	Vill.	1											
Lez Buzardou-	La Rochebeau-	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Grand-	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Champenn	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Champenn	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Pontaine	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Pontaine	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Grand-Port	Fort	1											
Lez Buzardou-	Grand-Port	trogl.	2											
Lez Buzardou-	La Roque-	Vill.	2											
Lez Buzardou-	La Roque-	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Gafenc	Bours	1											
Lez Buzardou-	Gafenc	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Vaiguil	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Vaiguil	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Roc da Kap	Vill.	1											
Lez Buzardou-	Roc da Kap	trogl.	1											
Lez Buzardou-	Vieux-Mareuil	trogl.	24		19	8	5	12	4	2	1	4		

Total : 79 anneaux de cluzeaux de falaises sur les
 Seuls quelques sites troglodytiques ont été choisis
 70 que comporta le Périgord ont été choisis
 pour exemple. 80 % de ces sites comportent des anneaux.

l'anneau métallique réservé aux équidés et qui n'est autre souvent qu'un fer à cheval scellé dans un mur. Mais la technique de l'anneau de pierre moderne a changé : il s'agit maintenant d'une rocaille percée naturellement et incluse dans la maçonnerie, faisant saillie sur le parement, comme un retour à l'état primitif et naturel des choses. C'est là une technique simple, populaire, sans prétention, mais qui défie les millénaires.

Serge AVRILLEAU.



COLLECTIONS ARCHEOLOGIQUES

périgourdines et charentaises

conservées aux Musées de Bourges

Les collections archéologiques des Musées de Bourges ont été rassemblées au cours des XIX^e et XX^e siècles grâce à de nombreuses générosités. Au premier noyau constitué dès la fondation du Musée du Cher en 1835 et enrichi lentement, la période 1880-1914 a fait ajouter d'importantes séries préhistoriques, tant régionales qu'émanant des principales stations alors en pleine exploitation du Périgord et de la Charente. L'intense activité du lieutenant Bourlon et de Julien de Saint-Venant, les échanges alors très en faveur entre les inventeurs et les collectionneurs, se trouvent confortés par les amitiés nouées en Berry par l'abbé Breuil.

Les registres d'inventaire du Musée, tenus scrupuleusement à jour pour ces périodes, mentionnent les diverses acquisitions dont la nomenclature succincte que nous présentons ici est extraite. A ces séries s'est ajouté en 1956 l'important legs de la remarquable collection de Julien de Saint-Venant qui est rassemblée de très nombreuses pièces archéologiques qui avaient reurement le catalogue manuscrit a été conservé. Les indications qui y sont portées comportent outre la date d'entrée, le nombre d'objets, leur matière et des renseignements descriptifs succincts, la mention de la personne qui détenait les objets auparavant ou le moment de leur découverte s'il s'agissait d'une récolte ou d'une fouille personnelle. Ainsi, malgré l'absence d'un détail stratigraphique, on peut mieux cerner l'origine exacte de ces séries principalement lithiques. Les séries rassemblées par les Musées de Bourges peuvent donc être scindées en deux groupes selon leur provenance géographique.

I. LES COLLECTIONS PREHISTORIQUES CHARENTAISES

Il ne convient pas ici d'entrer dans l'étude scientifique des principaux sites paléolithiques de Charente. Il suffit de rappeler leur importance et leur place dans la genèse de la science préhistorique et le développement des travaux scientifiques

dont ils sont encore l'objet aujourd'hui. Les remarquables articles que regroupe la série de volumes intitulés *La Préhistoire française*, publiés par le C.N.R.S. à l'occasion du IX^e congrès de l'Union internationale des Sciences préhistoriques et protohistoriques qui s'est tenu à Nice en 1976, constituent avec leur bibliographie, la base de référence des études en ce domaine.

Ainsi, nous trouvons dans l'ordre chronologique d'entrée les acquisitions suivantes :

Registre B. 2042. Don Fournier 1902 (*cf.* pièce annexe n° 1), un lot d'environ 70 pièces lithiques (percuteurs, 20 racloirs, pointes et grattoirs) provenant de la station du Moulin de la Quina. Il s'agit de mobilier bien connu de type moustérien.

Registre B. 2043. Le même donateur faisait entrer une série de silex (solutréens) et d'ossements animaux mis au jour dans la grotte du Placard, commune de Villehonneur (Charente).

Registre B. 2044. Une dent d'*ursus spelocus* provenant de la grotte de la Chaise, commune de Vouthon (Charente).

Registre B. 2045. De l'oppidum de Recoux, commune de l'Isle-d'Espagnac (Charente), proviennent 21 percuteurs, 30 pointes, 8 grattoirs, 2 haches polies, 3 pierres percées pour suspendre, 2 dents de sanglier (époque de la pierre polie).

En 1913, le registre d'entrée C, sous les numéros 541 à 593, mentionne le don par Henri Martin lui-même de silex « époque moustérienne » de la Quina, commune de Gardes-le-Pontaroux (Charente). Il s'agit de racloirs, pointes, grattoirs et lames qu'accompagnent divers ossements dénommés comme « astragale de cheval, ossements de renne, un métacarpien de bison ainsi que le moulage du crâne de la Quina découvert le 18 septembre 1911 dans la partie inférieure du moustérien moyen, couche B 3, dans un dépôt de rivière argilo-siliceux. Les os sont télescopés. Probablement appartenait à une femme jeune. Type néanderthalien très dégradé. Pièce rare ».

Le legs en 1956 par le Général Chomereau de Saint-André et ses cohéritiers à la succession de Julien de Saint-Venant, apportait également d'importantes séries préhistoriques charentaises, heureusement accompagnées du catalogue manuscrit tenu à jour par Julien de Saint-Venant lui-même (référence II 3480). On y trouve successivement :

sous les références 136 à 155 : Charente, Vouthon. Grotte de Montgaudier, *récolte personnelle*. Javelot ou harpon, Pointe à stries en bois de renne. Grattoirs, lames, feuille de laurier,

éclats d'os, certains portant des traces d'outils... (novembre 1871).

sous les numéros 159 et 160 : 3 lames de Vouthon, la Chaise. Grotte des Fadets avec la mention : « chez M. de Bodard-Ferrière, où les abbés Bourgeois, Delaunay et M. de Vibraye ont fait de belles découvertes » (1871).

registre 911 à 917 : « Percuteurs, lames et grattoirs découverts en surface par du Vignaud à Champagne-Mouton » (septembre 1892).

registre n° 920 : « Espèce d'outil moustérien (racloir). Provenance grotte de la Quina. Don Chauvet » (septembre 1892). De la même provenance, en septembre 1912, Julien de Saint-Venant ajoutait à son impressionnante collection, une série de racloirs en silex « blanc porcelaine » avec les mentions : « récolte et don Henri Martin. B 2 » et « récolte du propriétaire H. Martin qui a annoté de sa main l'envoi... ».

Pour en terminer avec les collections charentaises, il convient d'insister sur le remarquable ensemble archéologique provenant de Villehonneur, également rassemblé par Julien Bodard (juin 1896) avec les indications suivantes : « commune de Villehonneur, Bois-du-Roc, abri sous roche, récolte Station célèbre près de Montbron (Charente). L'époque lithique y semble surmontée ou mêlée après fouilles à des restes de l'époque du bronze, surtout de poterie très curieuse (Musées de Saint-Germain et Musée de Sèvres, de la collection Bourgeois achetée par l'Etat »).

Il s'agit en effet de lames, burins, pointes, nucléus, d'ossements de cervidés, d'équidés et de sangliers, qu'accompagnent de nombreux éléments de céramique, souvent au décor incisé, de fusaiôles... Ce sont les mêmes céramiques que Gustave Chauvet, président honoraire de la Société archéologique et historique de la Charente (en 1913), étudia lors du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique (XII^e session, Paris, 1900, p. 371 à 391) sous le titre « *Poteries préhistoriques à ornements géométriques en creux* ».

II. LES COLLECTIONS PRÉHISTORIQUES PÉRIGOURDINES

En 1905 l'abbé Breuil et le lieutenant Bourlon remettent au Musée (*registre B. 2572*) des silex provenant de la station de

Laugerie-Haute. Ce lot est composé de 3 perçoirs, 2 burins, 4 lames, 4 racloirs et 10 pointes.

Peu de temps après, Pierre de Goy remettait au Musée 81 silex provenant, indique le registre B, sous la cote 2573, de « la grotte des Ezyes », et également 3 fragments de foyer ainsi que des ossements d'animaux (cervidés, rennes) et un morceau d'ocre rouge.

La même année, le lieutenant Bourlon faisait don de diverses pièces :

(B. 2591). Lot d'objets en silex de la grotte du Moustier, provenant de fouilles auxquelles il avait participé. C'est pourquoi quelques indications complémentaires accompagnent les objets : « couche supérieure n° 1, foyer supérieur n° 2, moyen n° 4 ou inférieur n° 6 ».

(B. 2595). Il s'agit d'un lot de silex de la station de la Micoque.

En 1906, Pierre de Goy donnait un lot de 25 silex taillés provenant du gisement de la Madeleine, commune de Tursac. Une aiguille à chas de même provenance a également été acquise par l'intermédiaire de l'abbé Breuil (B. 2920).

La très importante collection préhistorique de Julien de Saint-Venant fait état d'entrées de silex de la façon suivante :

Catalogue 926 à 935 en date du 3 novembre 1892 (cf. pièce annexe 2) avec indication « date de la réception ». Provenance : « Dordogne, Combe-Capelle, commune de Saint-Avit. Grotte ». « Aucun objet de la grotte du Moustier que j'ai aussi visité (hameau de la commune de Pessac à M. Lajouanerie, épuisée totalement par des Anglais... ». « Récolte, Tabanon, envoi... Il en a ramassé en ma présence qu'il m'a offerts à Laugerie-Haute ».

Catalogue 936 à 947. Silex de Courjol. Dordogne. Grotte près de la Vézère, commune de Savignac-du-Bugue. « N.B. La grotte du Moustier, commune de Pessac¹ (Dordogne), visitée aussi par moi en septembre 1892, ne contient plus rien. C'est un abri élevé dans la falaise sous forme de couloir ouvert. Elle appartient à M. Lajouanerie. Le Moustier est un hameau non loin de la grotte si pittoresque ».

Catalogue 948 à 999. Dordogne. Jean-Blanc. Commune de Bourniquel (Vallée de la Couze), récolte Tabanon.

1. Sic pour Peyzac.

Catalogue 1001 à 1070. Dordogne, La Gravette. Grotte, récolte Tabanon.

Catalogue 1071 à 1080. Dordogne, Grotte de Patary. Commune de Saint-Avit-Sénieur, récolte Tabanon.

Catalogue 1081 à 1109. Dordogne, Saint-Sulpice. Commune de Lalinde, récolte Tabanon.

Catalogue 1082 à 1118. Dordogne, Grotte de Soucy. Commune de Lalinde, récolte Tabanon. Observations : « fouillée par le capitaine Masson ».

Catalogue 1121 à 1138. Dordogne, Grotte de Roquebegude, récolte Tabanon.

Catalogue 1141 à 1154. Dordogne, La Roque (Trémolat), grotte de la Roque « Soulalève », récolte Tabanon.

Catalogue 1161 à 1170. Dordogne, Laugerie-Haute. Abri. Don Tabanon sur les lieux; observation : la récolte du jour. Cette station est plus pure encore que Solutré et a manqué donner son nom au type.

Catalogue 1166 à 1203. Dordogne, Laugerie-Haute. Abri (sous-sol). « Achat au passeur sur la Vézère et récolte personnelle (Auberge les Vignes aux Eyzies). Passeur nommé Regnaud ».

Catalogue 1205 à 1225. (1892) « Dordogne, Laugerie-Basse. Commune de Tayac. (Les Eyzies sont un hameau); manuscrite : appartient au Père... qui y habite... » et en observations : « Plusieurs (silex) ramassés par moi sous le sol même de la chambre du bonhomme qui pioche jusque sous son gale-tas ! ».

Catalogue 1228 à 1240 (septembre 1892). Dordogne, La Madeleine... « appartient à Monsieur Paul Laborderie-Bauloir, à la Gourderie (habitation sur le rocher au-dessus) qui m'a très bien reçu ». « Récolte » moi-même... Ramassé dans la grotte (ou mieux abri) même. Ces objets, la plupart rebut de fouilles précédentes. Ils n'ont guère de valeur que celle que leur donne l'authenticité de leur célèbre provenance. La Madeleine étant épuisée, on croit ces objets intéressants. Il y a des milliers de petites lames de silex, répandus là, j'ai ramassé ceux-ci en moins d'une heure ».

Ainsi, les collections préhistoriques acquises par les Musées de Bourges représentent des séries homogènes quant à leur provenance et représentations du point de vue typologique. Les précisions indiquées sont intéressantes pour l'étude des menta-

lités des archéologues à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Elles montrent aussi les limites scientifiques qu'elles peuvent apporter à la recherche préhistorique actuelle. C'est pourquoi l'utilisation sur le plan pédagogique reste actuellement le plus important pour ne pas laisser dans l'oubli l'œuvre des premiers chercheurs qui ont su se desaisir, au profit de la collectivité publique, du fruit de leurs recherches et de leurs efforts, ce dont nous leur sommes redevables à plus d'un titre.

Pièce annexe 1 (CHARENTE) :

Le colonel de réserve de la Marine Fournier, demeurant à Bourges, 23, rue Jean-Boucher, rédigeait une note sur les silex de la Quina à l'intention du directeur du Musée, dans une lettre du 23 juin 1902. « Les silex que j'offre au Musée de Bourges proviennent de la station moustérienne de la Quina (moulin de), située dans la vallée du Voultron proche du hameau de la Malaisie, commune de Gardes (Charente). Le lot se compose de racloirs, de pointes et de boules en silex ou en quartz siliceux... Les fragments de corne de renne, cerf et os travaillés ou non ont été recueillis dans la fameuse grotte du Placard, commune de Villehonneur (Charente)... Quelques grattoirs taillés... ont été recueillis sur le sol parmi les débris de l'oppidum de Recoux, commune de l'Isle-d'Espagnac, situé à 4 kilomètres environs au nord d'Angoulême ».

Par une seconde lettre du 21 mars 1905, le même donateur écrit : « Je vous prie de vouloir bien accepter pour votre Musée un lot de 72 échantillons d'outils et instruments préhistoriques en silex travaillés. Le lot se compose de :

- 1^o — pointes, racloirs, boulet provenant de la station moustérienne de la Quina, commune de Gardes (Charente). Cette station a été décrite par M. Chauvet, ancien notaire (61 pièces).
- 2^o — des grattoirs, haches ébauchées et polies plus deux perceurs provenant de l'oppidum de Recoux, proche d'Angoulême... ».

Pièce annexe 2 (DORDOGNE) :

Rien n'est plus explicite sur l'origine de ces silex périgourdiens que la lettre manuscrite conservée aux Archives départementales du Cher (2 F 2 664-136) émanant, comme l'indique la signature, de J. Tabanon, instituteur à Saint-Cernin-de-Reilhac, par Rouffignac, en date du 6 octobre 1892 :

« Monsieur,

Chaque année, après mes fouilles, j'ai l'habitude de céder à quelque amateur un petit lot de mes trouvailles pour me couvrir les dépenses faites. Le plaisir que vous avez eu à recueillir quelques échantillons de Laugerie me fait supposer que vous recevriez de même des silex des diverses stations des vallées de la Dordogne et de la Couze. Les silex que j'ai l'avantage de vous offrir proviennent des fouilles que j'ai faites moi-même, j'en garantis par conséquent l'authenticité; de plus, j'ajouterai que les pièces que je puis vous céder sont assez bonnes pour figurer dans une collection. Mes prétentions sont bien modestes; je ne demande que de combler un léger déficit de 30 ou 40 Fr.

Pour environ ce chiffre, je pourrais vous adresser les échantillons des stations suivantes :

- 1° — Combe - Capelle, chelléo - moustérien, vallée de la Couze.
- 2° — Patary, magdalénien primitif, vallée de la Couze.
- 3° — Jean-Blanc, solutréen, vallée de la Couze.
- 4° — La Gravette, solutréo - magdalénien, vallée de la Couze.
- 5° — Saint-Sulpice - de - Couze, magdalénien, vallée de la Dordogne.
- 6° — Les Soucis, magdalénien, vallée de la Dordogne.
- 7° — Roquebégude, magdalénien, vallée de la Dordogne.
- 8° — La Roque, magdalénien, vallée de la Dordogne.

En cas d'acceptation vous pouvez compter, Monsieur, sur l'adresse complète de ces stations et sur un emballage soigné; que mon offre vous agrée ou non, je suis toujours très heureux, Monsieur, d'avoir fait votre connaissance et j'espère avoir plus tard encore l'honneur de vous revoir sur quelques-uns de ces chantiers de l'homme préhistorique si nombreux en Périgord. Recevez, je vous prie, Monsieur, mes bien sincères salutations ».

Trois autres lettres manuscrites de Tabanon ont été conservées par Julien de Saint-Venant. Elles portent la date des 27 octobre et 10 novembre 1892, et concernent les mêmes pièces que la lettre précédente. La troisième missive du 4 juillet 1894 fait état d'échanges de renseignements d'ordre typologique, à l'occasion de nouvelles révoltes d'objets (en vue d'un nouvel envoi). Julien de Saint-Venant a ajouté de sa main sur la lettre du 10 novembre 1892, les simples mots suivants : « L'auteur a été écrasé par l'éboulement d'un rocher en fouillant une station ».

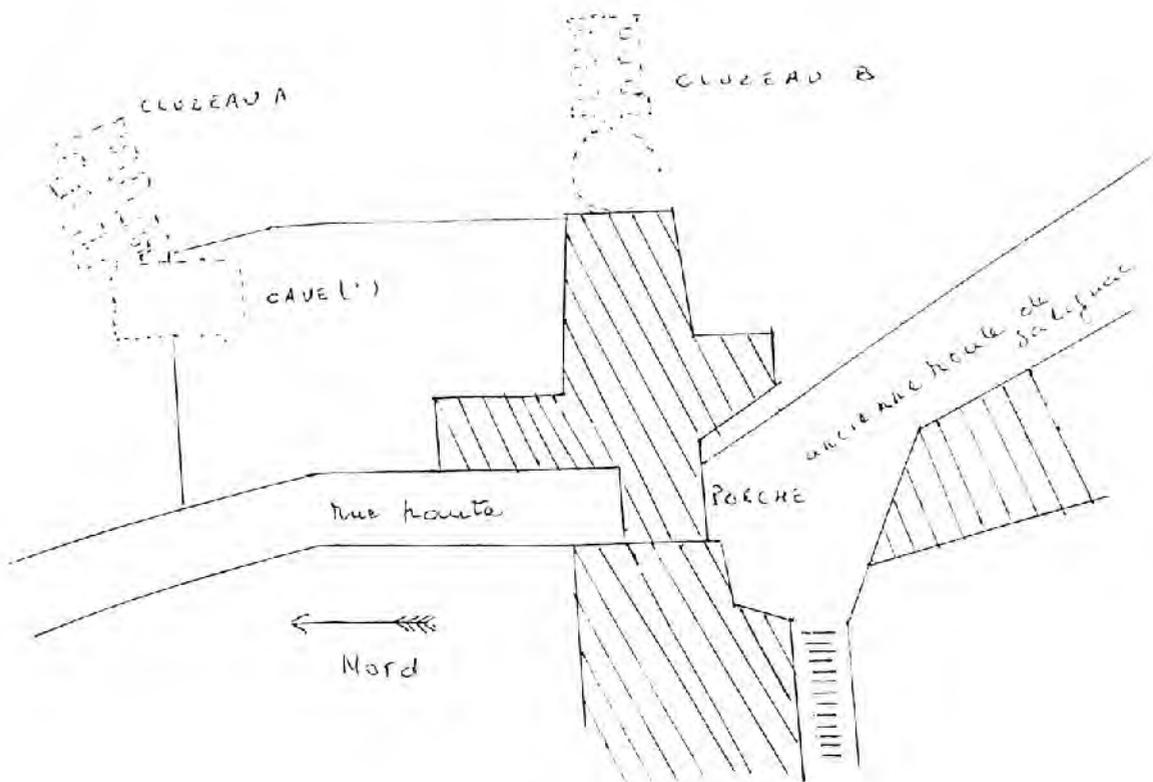
P. BAILLY.

SUR DEUX CLUZEUX A TERRASSON

La rue haute du vieux Terrasson, artère importante de l'ancienne ville, sort sous un porche qui, à l'extérieur, forme un arc brisé quelque peu outrepassé, souligné par un décor de pierres. C'était là une des portes de notre ville, et le chemin qui monte de celle-ci vers le causse était l'ancienne route de Salagnac.

Les bâtiments jouxtant le porche, à l'Est, sont sans caractères définis par suite de réparations malencontreuses, la dernière en date consistant en l'application sur un mur d'une couche de ciment. Cependant, çà et là, on relève des traces de différentes époques : un portail classique, des colonnes et

ENSEMBLE



une véranda qui sont peut-être Louis XVI, un pigeonnier du XVIII^e, une mouluration de fenêtre qui fait penser au XV^e siècle, et, à l'intérieur, une cheminée du même siècle, elle, datée.

Dans l'enclos se trouvent deux cluzeaux, l'un situé dans la cour au Nord du bâtiment, à vingt mètres environ de la façade, l'autre séparé de la façade Est par une cour dont la voûte s'est effondrée.

Nous avons, dans la matinée du 1 octobre 1978, procédé au relevé du premier. Nous avons été gênés dans celui du second, car il est inondé.

L'ENSEMBLE A

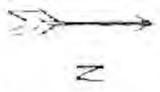
Sous ce qui paraît maintenant une terrasse et qui est sans doute la ruine d'un bâtiment, à 1 m 10 sous le niveau actuel du sol, s'ouvre une porte de pierres de 1 m 55 de haut et 1 m 20 de large. Elle fait face à l'Ouest; on y accède par une pente moyenne de 7 m environ de long.

A l'ouverture, au sol, le mur a 1 m 05 d'épaisseur. Il se prolonge au Sud sur 5 m 75. La porte ouvre sur une salle voûtée de 4 m 70 de large et de 10 m 30 de long. La hauteur de la voûte au mur Sud est de 2 m 20. Sur ce mur Sud, une ouverture de 0 m 40 sur 0 m 70, profonde de 0 m 90, a dû servir de placard.

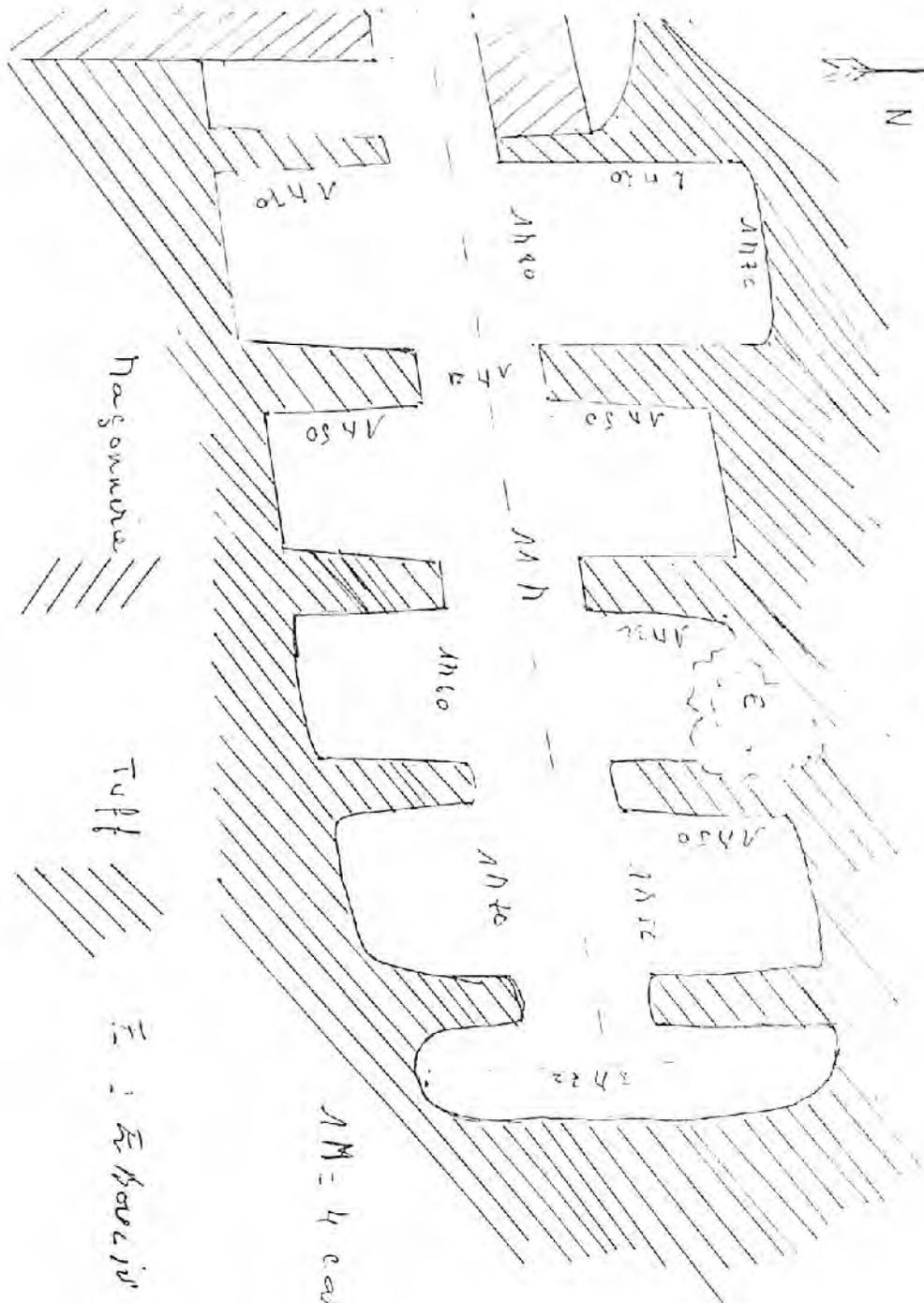
Le sol est légèrement en pente, si bien qu'au centre de la salle, la voûte se trouve à 2 m 65 de celui-ci; au milieu de la voûte, existe une cheminée d'aération cylindrique, de 7 cm de diamètre, régulièrement creusée dans la pierre. Cette cheminée est bouchée comme l'est une cheminée beaucoup plus importante (0 m 50 × 0 m 90 sur 2 m de profondeur), sise sur la paroi Ouest.

La paroi Nord n'est appareillée qu'au dessus de 2 m. Au-dessous apparaît le brasier local, grès assez facile à creuser. Cette paroi comporte une cheminée d'aération de 90 cm de largeur et de 40 cm de profondeur au départ, bouchée elle aussi à son débouché par des matériaux reposant sur d'anciennes ferrures. A l'Est, cette paroi s'incurve pour aboutir à un bloc de maçonnerie de 0 m 90 × 1 m 45, laissant entre lui et le mur Est de la salle un passage de 1 m 21 de largeur. Des traces de gonds montrent qu'il y a eu là une porte.

Derrière cette porte, se situe un cluzeau de 11 m de long, creusé dans le brasier. Son axe forme avec l'axe de la salle



CLEARED

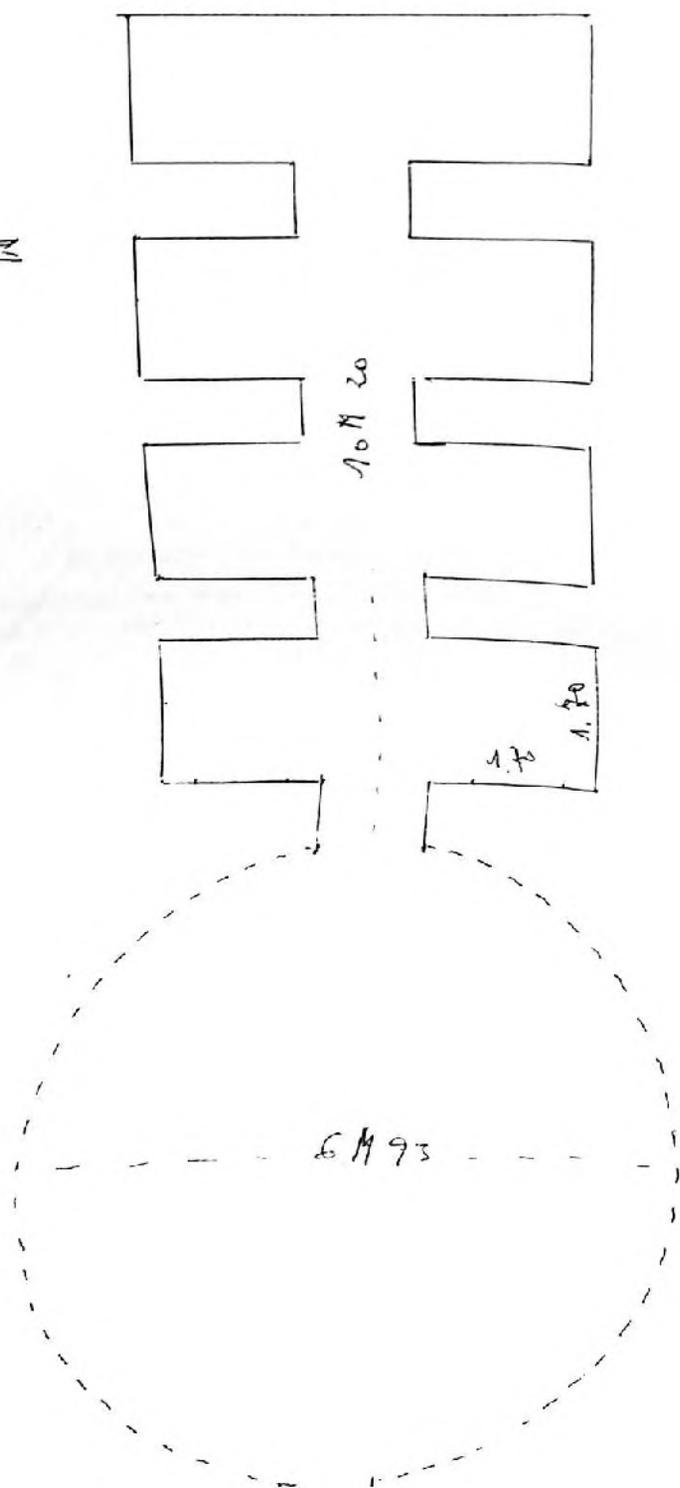


Pasokan

Tuff

AM = 4 carter

CLUBZEAU B.



voûtée un angle de 80°. Son sol monte légèrement; sa hauteur varie entre 1 m 90 et 2 m. Il se termine par une abside de 3 m 72 de long sur 1 m de profondeur.

Il compte 4 chambres au Nord. La première a 2 m 20 de profondeur sur 1 m 70 au fond et 1 m 80 sur l'allée centrale; la seconde est de 1 m 50 × 1 m 50 × 1 m 50; la troisième est éboulée par le fait des puisatiers, la quatrième a sensiblement les dimensions de la seconde. Toutes ces chambres sont séparées par des parois de 0 m 55 de large sur l'allée centrale. Celle-ci a une largeur de 1 m 20 environ, de paroi à paroi.

Au Sud, correspondent 4 chambres, d'Ouest en Est qui mesurent 1 m 70 × 1 m 70 × 1 m 80; — 1 m 50 × 1 m 50 × 1 m 50; — 1 m 55 × 1 m 50 × 1 m 50; — 1 m 55 × 1 m 50 × 1 m 70. Elles sont séparées, elles aussi, par des parois de 0 m 55 de large sur l'allée. A l'entrée, du même côté Sud, une petite chambre de 0 m 65 de large, profonde de 1 m 70, fait face au bloc de maçonnerie. Contre le plafond, vers l'entrée et sur la paroi Nord, les écoulements ont laissé une couche de calcite, et sur le haut, des stalactites de 5 cm de long pour un diamètre de 1 cm environ. Ces stalactites se retrouvent nombreux au plafond dans la galerie, à hauteur des salles 4.

L'éboulement de la chambre Nord 3 a été provoqué par les propriétaires du sol supérieur qui ont voulu creuser un puits.

Si, dans les temps anciens, les Terrassonnais ont vécu en contact étroit avec leurs grottes et cluzeaux, qui nombreux creusent la butte de la vieille ville, il semble que dans les temps modernes ils aient une grande terreur des divinités chthoniennes. Nos puisatiers ont eu si peur en trouvant le vide du cluzeau qu'ils y avaient laissé leurs outils qui y étaient tombés et qui ne se trouvaient qu'à 2 m de la surface.

L'ENSEMBLE B

A la sortie de la cave Est du bâtiment principal, une salle circulaire a été creusée dans la roche, au niveau du sol de la cave; son diamètre est de 6 m 93. Elle devait former une coupole; le sommet de celle-ci s'est effondré. Dans ce cluzeau inondé nous n'avons pu avancer qu'à hauteur de la deuxième salle; les dimensions (chambres de 1 m 70 au carré séparées par des parois de 0 m 85) nous ont paru se répéter dans toutes les salles; la largeur de l'allée centrale est de 1 m 20. C'est le cluzeau le plus régulièrement creusé que nous connaissons.

Les mesures et recherches ont été effectuées sous notre direction par Jean-M. Deville, Chabrol, Monteyrol Bruno, et Lacoste Joël, tous élèves du Collège des Plantes de Terrasson. Les photographies ont été prises par M. Chauveau junior.

René LARIVIERE.

Documents inédits du XVII^e siècle sur des églises ou chapelles de Périgueux

Les hasards d'une recherche dans le minutier des notaires — dont on ne dira jamais assez l'exceptionnel intérêt — viennent de nous révéler quatre documents inédits du XVII^e siècle se rapportant tous à des églises ou chapelles de Périgueux. Ces pièces apportent de nouvelles précisions sur des points de détail qu'il est toujours bon de saisir au passage, ajoutant ainsi peu à peu à la somme de nos connaissances sur des édifices disparus.

1. ERMITAGE DU TOULON

Un acte reçu par Palhet, notaire à Périgueux, le 3 mai 1639 ¹, fournit l'état des lieux de l'ermitage à requête de Frère Hilarion Flament, qui en avait pris possession le 20 mars 1636 ². Sont minutieusement décrits le jardin, la basse-cour, les deux chambres basses et celles de l'étage, le tout en fort mauvais état.

Ce qui retient surtout l'attention, c'est la chapelle dont la sacristie est entièrement vide et qui possède une grande porte et une petite, mais pas de cloche. M^e Palhet prend la peine de mesurer cette chapelle, qui fait 5 grands pieds de large et 9 pieds de long depuis la petite porte jusqu'à l'autel. L'autel lui-même est nu, mais on note la présence d'un crucifix en bois, de quatre grandes « images » qui représentent la Vierge, saint Jean, saint Paul et saint Antoine, de deux petits anges en bois tenant chacun un petit chandelier, de trois autres chandeliers et de deux verrines, l'une près de l'autel avec une petite image de la Vierge, l'autre à la marque de saint Antoine avec l'image de saint Nicolas. Le notaire remarque encore que les murailles auraient besoin de réparations avant de clore son procès-verbal.

2. EGLISE SAINT-SILAIN

On sait que les Pénitents noirs de la Croix s'installèrent

1. Arch. dép. Dordogne, 3 E 1912.

2. Voir J. ROUX, *Ermitages du pont de la Cité et du Toulon à Périgueux en 1623 et 1636*, B.S.H.A.P., t. XLVII (1920), p. 197.

vers 1590 en l'église Saint-Silain ³ et qu'ils entretenirent régulièrement leur chapelle, tout au moins au XVII^e siècle. Un bon exemple de ces travaux d'entretien nous est fourni par un contrat du 27 août 1633 reçu par le même notaire Palhet ⁴.

Aux termes de cet acte, Hélie Berthou, maître recouvreur de Périgueux, et Pierre Gervaise, maître charpentier à Chancelade, s'obligent à remettre en état la charpente de la tribune de « Messieurs de la frérie des Pénitents noirs » « jusques au joignant du clocher » de l'église. Ils fourniront le bois, la « latte-feuille » et autres matériaux et récupéreront pour eux les bois non réutilisables, mais ce sont les confrères qui donneront la tuile. Le travail devra être effectué dans un délai de 15 jours et sera payé 33 livres, somme qui est cédée sur Léonard Briant, maître cordonnier, en déduction d'un legs, par le prieur de la confrérie, Antoine Jay, qui est également chanoine de l'église de la Cité. Les deux artisans reçoivent un acompte de 6 livres, le reliquat de 27 livres devant leur être versé dès achèvement des travaux.

3. EGLISE DES JESUITES

L'acte qui nous retiendra ici a été passé devant Maïgne, notaire à Périgueux, le 7 mai 1649 ⁵. C'est un engagement pris par Annet Durecluz, chanoine de la Cité, de verser 3.000 livres à Robert Le Moisne, religieux de la compagnie de Jésus et syndic du collège, lequel sera tenu de les employer « à la bas-tice de la grand eglise dudit collège ja commencée, o la basse que ladite eglise porte le titre de la glorieuse Vierge Marie après le décès, du donateur ». Si l'église est achevée avant ce décès, les 3.000 livres serviront à la construction d'une autre église ou chapelle dédiée à la Vierge. En contre-partie, Annet Durecluz recevra sa vie durant une rente annuelle de 150 livres.

Le contrat est suivi d'un *addendum* en date du 3 novembre 1650 par lequel le chanoine Durecluz, en présence du syndic des Jésuites, Pierre Ravine, déclare être « content de l'emploi de ladite somme fait par le collège pour parachever de bâtir ladite église », et décharge le collège de la construction d'une autre église ou chapelle. Il est en outre indiqué qu'Annet a

3. Voir S. GENDRY, *Les confréries de Pénitents en Périgord*, B.S.H.A.P., t. CIV (1977), p. 104.

4. Arch. dép. Dordogne, 3 E 1907.

5. *Id.*, 3 E 1426.

ci-devant fait son testament, lequel léguait pareille somme de 3.000 livres aux Jésuites : ceux-ci ne pourront plus réclamer ce legs que les parties considèrent comme réglé.

Nous savons par un codicille du 5 mars 1643 ⁶ qu'Annet Durechuz avait testé devant Palhet le 25 octobre 1642, malheureusement les minutes de ce notaire sont en déficit pour toute l'année 1642. Néanmoins le contrat de 1649-1650 nous permet de serrer d'un peu plus près la chronologie de l'église des Jésuites, laquelle aurait été commencée en 1636 selon Pierre Moisy, vers 1631 d'après le chanoine Roux ⁷. Cette église (démolie vers 1808) remplaçait un premier édifice dont la construction remonte peut-être à 1605 et qui fut démoli en 1629 ⁸. Quoi qu'il en soit, il est désormais établi que la seconde église, celle qui nous préoccupe ici, était bien près de sa fin en 1640 puisqu'Annet Durechuz se déclare alors satisfait du travail réalisé grâce à sa libéralité.

Cette chronologie est du reste confirmée, s'il en était besoin, par deux textes que nous pouvons rappeler : une allusion du 6 février 1636 au paiement de la construction de l'église, « ayant jeté la plupart des fondements creux » ⁹, et une promesse faite par Guillaume Ricard, recteur du collège, à Jean Chevalier de Puymarreau de lui réserver « une place dans l'église que nous bâtissons à présent pour... servir de sépulture » (20 février 1641) ¹⁰.

4. EGLISE DES JACOBINS

Sur l'église des Jacobins ou Dominicains, elle aussi disparue, c'est une pièce relative au mobilier que nous produisons. Par acte passé devant Palhet le 9 juillet 1649 ¹¹, au couvent des Jacobins, un nommé Pierre Vigniole, maître faiseur d'orgues, natif de Langres en Champagne, s'oblige à remettre en état les orgues dudit couvent. Il promet à Frère Jean Mailhardon, syndic, de refaire les huit jeux de l'instrument, à savoir :

6. *Id.*, 3 E 1915 (minutes Palhet).

7. P. MOISY, *Les églises des Jésuites de l'ancienne Assistance de France* (Rome, 1958), t. I, p. 256; J. ROUX, *L'église et l'autel de l'ancien collège des Jésuites à Périgueux*, B.S.H.A.P., t. LXVI (1939), p. 420. La date de 1605 donnée par Jean SECRET, *Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues*, B.S.H.A.P., t. C (1973), p. 173, ne peut se rapporter à l'église démolie vers 1811.

8. D'après le *Livre vert*, t. I, p. 101.

9. *Ibid.*, t. I, p. 147.

10. Arch. dép. Dordogne, 2 E 1812/19.

11. *Id.*, 3 E 1921.

- une montre de 4 pieds « en raisonnant » ;
- un jeu de bourdon de 4 pieds bouchés « raisonnant » de 8 pieds ;
- un jeu de nasard faisant quinte à la montre ;
- un jeu de doublet faisant octave à la montre ;
- un jeu de cornet à 5 tuyaux par marche ;
- un jeu de fourniture à 4 tuyaux par marche ;
- un jeu de basse de viole à 2 tuyaux sur marche ;
- un jeu de flûtes « d'Allemand » en fugue, un « tremblant avant perdu ».

Vigniole fera également la soufflerie, les porte-vents et toutes autres choses nécessaires « pour la perfection desdites orgues », il se servira de ceux des matériaux existants qui peuvent être réutilisés, le reste étant fourni par les Jacobins. Il sera logé et nourri comme un religieux et recevra 80 livres à l'achèvement du travail, lequel sera vérifié « au dire de gens y connaissant ». Il est en outre précisé que l'artisan devra travailler sans interruption et qu'un délai de trois mois lui est accordé pour la remise en état des orgues.

Nous ne connaissons rien d'autre de ce Pierre Vigniole, qui ne figure pas dans les fichiers des Archives de la Haute-Marne.

Noël BECQUART.

Une épidémie à Allas-les-Mines en 1746

Un bref rapport rédigé en juillet 1746¹ par Grézis, docteur en médecine à Domme, et adressé à Jully, subdélégué de l'intendant à Sarlat², nous fait connaître une épidémie qui a éclaté dans la paroisse d'Allas-de-Berbiguières³ en 1746. Des textes de ce genre relatifs à la santé publique en Périgord sont trop rares, même pour une période relativement récente, pour ne pas être exploités et commentés de façon à préparer une documentation destinée à une future étude générale de la question.



« A Domme, ce 19 juillet 1746.

Monsieur,

Je me rendis à Alas de Berbières le 11 du courant bon matin, suivant votre lettre du 10 du même mois, et y ay resté jusques au 18⁴ pour remplir exactement la commission qu'il vous a plu de me donner. Dès que je feus arrivé dans cest endroit, ma première démarche feust de visiter les malades que Mr le curé m'indiqua⁵. Je n'en trouva pas d'abord le nombre si grand qu'on vous l'avoit mandé, ne s'élevant qu'à celluy de 16. Mais il feust bientost multiplié et actuëlement il y a plus de 25 personnes détenues dans leur lit et sérieusement malades. Il n'y a cependant que 28 maisons qui composent le bourg d'Alas où sont renfermés ces malades et notés qu'il en est à dire 30 morts depuis le commencement de la maladie régnante.

Ce mal est si uniforme qu'on le trouve le même dans les différens sujets. Les mêmes symphomes se manifestent chez tous et s'il y a quelque différence on doit l'imputer à la diversité des tempéramens, de l'âge et du sexe des malades, aux différens tems de la maladie ou à la différente conduite que les

1. Arch. dép. Gironde, C 2664.

2. Sur cette subdélégation, qui a été très peu étudiée, cf. Germaine CHAPIER-LABOISSIERE, *Guillaume Gontier de Biran, subdélégué de Bergerac*, dans *B.S.H.A.P.*, t. LIX (1932), et Louis DESGRAVES, *Les subdélégations et les subdélégués de la généralité de Bordeaux au XVIII^e siècle*, dans *Annales du Midi*, t. 66 (1954), p. 143 à 154. Sur Nicolas de Baudot de Jully, *ibid.*, p. 154.

3. Aujourd'hui *Allas-les-Mines*.

4. C'est-à-dire du mercredi 11 au mercredi 18 juillet 1746.

5. L'abbé Despunces, dont il est question *infra*.

malades tiennent tant du côté des alimens que de celluy des remèdes. Cela n'empêche cependant pas que je n'aye observé constamment chés tous peu de fièvre avec des symphomes très graves, comme douleur de tête, délire obscur, cardialgie, nauzées et des éruptions répandues sur quazi toute l'habitude du cors, de différente nature, mais le plus souvent pourprées, ce qui m'a suffit pour caractériser cette maladie de fièvre maligne pétéchiale.

Quand j'ay voulu pénétrer dans les causes éloignées de cette maladie, j'ai creu être fondé en accusant d'abord l'assiette du lieu d'Alas couvert du côté nord de hautes montagnes qui luy refusent le souffle salutère de ce zéphir, et du côté du sud par d'autres montagnes au pié desquelles il est immédiatement placé, lesquelles entrecoupées par des gorges transmètent le vent du midy dans son sein avec toute sa fureur. Les pluyes abondantes et de longue durée qui ont régné et auxquelles le chaud a succédé ne m'ont pas pareu peu propres à faire éclore le chaud en question dans un lieu orienté comme je viens de le dire et surtout composé d'un assamblage de maisons qui forment plusieurs cus de sac remplis de fumier, les habitans surtout plubulations et usans pour leur boisson de l'eau d'une fontaine ressemblante à un lac dans laquelle les eaux d'un vaisseau tripli d'immondices peuvent dégorger et qui sert de lavoir aux habitans et de bain aux animaux (*quod vidi festor*). Toutes ces causes, Monsieur, m'ont pareu très sensibles et très propres à faire naître non sulement cette maladie, mais encore à la perpétuer et même à la faire étandre au loing.

Il n'a péri durant les huit jours de ma commission que deux personnes, sçavoir une femme samedy et un homme dimanche derniers ⁶. Je fis faire l'ouverture de leurs cadavres par Mr. Mercier, chyrurgien de la paroisse de Cazenat ⁷, qui a été fort assidu à secourir les malades. Ces opérations sous les yeux de plusieurs autres chyrurgiens du voisinage se firent je fis avertir et nous découvrimes dans ces deux sujets les mêmes dérangemens, à sçavoir les membranes du cerveau à demy sphacélées ⁸, parsemées de gros vaisseaux variqueux, comme

6. Soit les 14 et 15 Juillet.

7. Pour Cazenac, auj. Beynac-et-Cazenac.

8. C'est-à-dire atteintes de sphacèle, sorte de gangrène sèche que l'on observe principalement dans les lésions traumatiques étendues ou dans les organes qui dégènèrent par ischémie (réduction de l'apport de sang oxygéné dans une région de l'organisme).

s'ils eussent été injectés, et remplis d'un sang dissout et fondu extravasées entre les méninges, et les ventricules du cerveau ressemblant à la laxeure des chairs, beaucoup de sérosités inondés de la même liqueur. Nous n'observâmes rien de particulier dans la poitrine ny dans la capacité de l'abdomen. Tous les viscères de ces deux régions nous parurent dans l'état naturel. Mais ayant voulu ouvrir le ventricule nous y trouvâmes une fourmilière de gros vers en vie nageans dans une liqueur burbeuse et verdâtre et il exala de ces ouvertures une vapeur si yugrate qu'il nous feust impossible de pénétrer plus avant.

Pour remédier à ce mal je dis à M. le juge⁹ qu'il devoit se servir de son autorité pour faire enlever le fumier des rues et les faire tenir propres, qu'il étoit capital que l'eau de la fontaine feust nête et qu'il convenoit de purifier l'air du lieu en y faisant brûler souvent des plantes aromatiques. Il n'étoit pas nécessaire de réveiller la charité de M. l'abbé Despunces ny celle de M. de Cléran à secourir ce peuple. J'ay veu avec édification l'un et l'autre répandre abondamment et généreusement sur ces misérables tout ce qu'ils croyoient leur être nécessaire. Mais tous ces secours deviennent inutiles à la plupart de ces malheureux qui, retenus dans le lit souvant de deux en deux, n'ont personne pour leur donner de l'eau (*illud ipse saepe vidi*). J'ai laissé une ordonnance à M. Mercier pour régler sa conduite dans le traiteman des malades confiés à ses soins et l'ay exhorté de la communiquer à ses confères employés au secour des autres.

Voilà, Monsieur, la conduite que j'ai tenu pour remplir la commission de Mgr. l'Intendant et la votre. Si j'eusse été capable d'en faire au-delà, je l'aurois fait pour vous prouver mon zèle à exécuter vos ordres. Je vous prie cepandant de faire attention qu'outre que j'ay pris beaucoup de peine, que j'ay enduré bien de fatigues et de misères, j'ay été obligé d'abonder plusieurs malades chès nous qui n'auroint pas été ingrats à mes soins pour secourir à mes dépans ceux d'Alas. J'ay l'honneur...

Gréziis, D. M. ».

Ce rapport de Gréziis fut transmis à l'intendant par une lettre de Jully, du 25 juillet 1746.

9. M. de Clérans, dont il est question *infra*.

« Sarlat, ce 25 juillet 1746.

Monseigneur,

J'ay l'honneur de donner avis à Votre Grandeur que suivant ses ordres le Sr. Gréziis, médecin, s'est transporté dans la paroisse d'Allas le 10 du courant où il a resté 8 jours entiers avec son fils qui est aussy médecin et qui opère pour la chirurgie et encore avec d'autres chirurgiens de profession. Durant leur séjour il n'est mort que deux personnes dont le cadavre a été ouvert et ils ont reconnu que cette maladie procède de l'infection de l'air, de la mauvaise nourriture et des vers qui se sont formés dans leur corps. Je ne pourrois vous en faire le détail, Monseigneur, sans copier la lettre dudit sieur Gréziis que je trouve plus à propos de vous envoyer. Il a laissé les ordonnances pour la guérison des malades qui subsistent encore et dont il y a un grand nombre. Mais en fin plusieurs en guérissent et elle ne s'étend par hors de la paroisse.

Il s'agit présentement, Monseigneur, que vous ayés la bonté de pourvoir au salaire de ces messieurs. Je crois que les deux médecins seront payés suffisamment d'une pistole par jour et le chirurgien de 5 l. Surquoy Votre Grandeur décidera ce qu'elle jugera à propos.

Je ne manqueray pas de vous donner avis des progrès et des suites de cette maladie.

J'ay l'honneur...

Jully ».

A la suite de cette lettre de Jully, l'intendant prenait le 1^{er} août 1746 une ordonnance allouant 10 livres par jour aux deux Gréziis, père et fils, soit 160 livres et 5 livres par jour au chirurgien Mercie, soit 40 livres, les 200 livres au total devant être levées en 1747 sur l'ensemble des habitants de la paroisse d'Allas, à la diligence de Brugue, receveur des tailles de l'élection de Sarlat.

Le rapport de Gréziis et la lettre de Jully, nous fournissent de nombreux renseignements, tant sur l'épidémie elle-même que sur certains aspects de la vie sociale à Allas ou plus généralement dans les environs de Domme.

A. — *L'épidémie.*

Bien qu'il soit très difficile de faire établir des diagnostics modernes à partir de descriptions anciennes, nous avons soumis le rapport de Grézis à M. le D^r Marcel Traissac, médecin honoraire des hôpitaux de Bordeaux, et excellent historien de surcroît.

Cet éminent praticien nous a remis, avec toutes les réserves qui s'imposent, la consultation suivante : « Il semble bien qu'il s'agisse d'une méningite épidémique avec purpura. Cela évoque tout à fait la méningocécémie. Le surprenant est qu'il y ait eu autant de survivants parmi les malades atteints ! La présence de pus dans les méninges paraît bien attestée par le protocole d'autopsie. Le bizarre est la présence de « vers vivants ». Mais on ne dit pas combien de jours après mort l'autopsie a été faite, tardivement sans doute, ce qui expliquerait les vers et l'extrême fétidité. Il est bien dommage qu'on ne connaisse pas le traitement prescrit ». Le rapport de Grézis est en effet relativement précis et les renseignements qu'il donne sur l'épidémie permettent d'en suivre la marche : 15 malades le 11 juillet, 25 malades le 19, 30 morts « depuis le commencement de la maladie régnante », dont 28 avant le 11 juillet.

Ce chiffre de 30 morts est important, d'autant qu'Allas, Grézis nous l'apprend, ne comportait à l'époque que 28 feux. On peut d'ailleurs quelque peu le contester, car le registre des sépultures d'Allas pour 1746¹⁰ ne mentionne du 20 février au 19 juillet que 21 décès, et les trois premiers décès mentionnés, en février et mars, peuvent être étrangers à l'épidémie¹¹, celle-ci semblant avoir éclaté en avril (3 décès), avoir connu une rémission en mai (un seul décès), puis explosé en juin (9 décès) et juillet (7 décès) pour cesser en août (4 décès). Les deux derniers décès que contient le registre, des 2 et 16 octobre, concernent en effet un octogénaire et une centenaire.

Si l'on s'arrête au chiffre de 24 décès par suite de l'épidémie, d'avril à août, il est intéressant de relever que furent frappés 10 hommes et 14 femmes. Aucun enfant n'est mentionné comme étant mort pendant la période considérée¹², le plus jeune décédé

10. Arch. dép. Dordogne, 5 E 4/1. Relevons qu'en 1749 Allas n'a connu que 4 décès, ce qui montre bien l'importance de l'épidémie.

11. Soit, à la date où écrit Grézis, 18 décès par épidémie seulement.

12. Ce qui peut paraître quelque peu anormal, même si l'on admet, ce qui était souvent le cas, que le curé n'a pas inscrit parmi les décédés les plus jeunes enfants.

étant une fille de 15 ans; puis une autre jeune femme de 23 ans ¹³.

B. — *Vie sociale.*

Nous retiendrons la description physique des lieux que donne Gréziis et le mode de vie des habitants, « vrais misérables, réduits à vivre du pain de tribulations... »; et aussi les renseignements donnés sur le personnel du service de santé de la région. Deux docteurs en médecine, au moins, résident à Domme, Gréziis père et fils, et de nombreux chirurgiens exercent leur art dans les villages voisins ¹⁴.

Nous avons aussi, grâce à la lettre de Jully, des données précises sur leurs rémunérations : plus de 3.000 livres par an pour les médecins, plus de 1.500 livres pour les chirurgiens. Sommes importantes pour l'époque, qui montrent la place sociale occupée par ces professions.

Il est enfin un point bien mis en valeur par le petit dossier que nous avons étudié : le rôle des pouvoirs administratifs dans la protection de la santé publique à la mi-XVIII^e siècle. Une épidémie éclate à Allas, le subdélégué en est prévenu. Au lieu de prendre les mesures qui s'imposent, il en réfère à son chef, l'intendant, et c'est au reçu des ordres de ce dernier qu'il envoie sur place un médecin. Excellent exemple, pensons-nous, de la façon d'administrer de l'Ancien Régime, et assez proche du centralisme que l'on appellera plus tard jacobin ou napoléonien ! Excellent exemple, aussi, du rôle joué par l'intendant auquel rien n'échappe dans le ressort de sa généralité, qui est tenu informé de tout, et qui est seul qualifié pour prendre les mesures qui s'imposent.

Rappelons pour terminer que les frais engagés pour essayer d'enrayer l'épidémie, soit 200 livres, furent mis à la charge des rescapés, au moyen d'une imposition particulière s'ajoutant aux impositions normalement dues par la paroisse d'Allas. Espérons tout de même que cette pauvre communauté, si durement éprouvée, a bénéficié d'un dégrèvement.

Jean VALETTE.

13. Age des décédés : hommes : 60, 75, 33, 58, 34, 60, 45, 70, 38, 45; femmes : 65, 40, 48, 23, 27, 15, 35, 80, 60, 60, 50, 32, 60, 60. Il est à noter que les deux * décès survenus pendant la présence de Gréziis à Allas concernent une femme de 70 ans et un homme de 60 ans.

14. Un à Cazenac, « plusieurs autres chirurgiens du voisinage... ».

Note complémentaire.

Lors de la séance du 4 janvier 1978 de notre Société (*B.S. H.A.P.*, t. CV, p. 5), M. le D^r Duverger a contesté les conclusions de M. le D^r Marcel Traissac que nous donnons *supra*, selon lesquelles l'épidémie d'Allas-de-Berbiguières serait une *méningite épidémique à purpura*. Nous noterons que ce diagnostic rétroactif n'a été donné par nous-même, et surtout par M. le D^r Traissac, qu'« avec toutes les réserves qui s'imposent ». Nous pensons que c'est avec ces mêmes réserves que M. le D^r Duverger a diagnostiqué un « typhus exanthématique ».

Qu'il nous soit permis, néanmoins, de relever que l'existence d'une épidémie de typhus exanthématique en 1746 à Allas pose de nombreux problèmes d'ordre historique. Il s'agit en effet d'une maladie fort connue, décrite par Frascatoro dès 1516 (et que Gréziis, docteur en médecine, aurait sans doute identifiée), non endémique dans nos régions, et donc devant venir de l'extérieur. Or aucun texte, à notre connaissance, ne signale une épidémie de typhus en Guyenne dans les années 1745-1746. Ce qui pose la question de l'origine de l'épidémie.

Les origines périgourdines de Joséphine Tascher de la Pagerie Impératrice des Français

Très ancienne famille périgourdine, originaire du Bergeracois, les Tascher, avec Regnault Tascher, sont aux côtés de Philippe-Auguste en 1190, à la troisième croisade¹. Toutefois Froidefond, dans son *Armorial* du Périgord, ne fait pas remonter au-delà de 1406 la lignée des Tascher, avec Guillaume Tascher. Les Tascher de la branche aînée, dite de l'Orléanais, ne furent anoblis qu'en 1667, encore qu'à la demande de Louis XIII d'Hozier, dès 1631, confirmait leur noblesse par les quittances concernant les domaines de Villette-les-Bois, Fontaine, et les terres de Bréméant et de Romphais dont Imbert, fils aîné de Guillaume, était le seigneur.

Villette-les-Bois était dans l'actuelle commune de Lamonzie-Montastruc. La terre de Bréméant se trouvait à Siorac-en-Périgord, et celle de Fontaine dans l'actuelle commune de Belvès. Guillaume Tascher avait donc deux fils : l'aîné, Imbert, chef de la branche aînée, et Pierre, chef de la branche cadette dont est issu le rameau de Guyenne. Nous ne suivons que la descendance d'Imbert Tascher, qui se trouvant à l'étroit dans ses terres, quitta le Bergeracois pour se fixer près de Dreux, dans le Thimerais, petit pays du Perche.

Contrairement à ce qu'affirme Froidefond, Imbert n'a pas encore ajouté à son nom celui de la Pagerie. Son fils Jean se fixe dans l'Eure-et-Loir. Charles Tascher, fils du précédent, se retire près d'Orléans, s'y marie et il lui naît un fils en 1552 : Vincent, et c'est Vincent qui va écrire l'histoire. Il adjoint à son nom le complément de la Pagerie, petite terre qu'il avait achetée à 24 kilomètres de Vendôme, sur la route nationale actuelle allant de Blois à Chartres, et il s'y fixe définitivement.

1. Nous avons utilisé pour cet article les archives paroissiales de la Martinique, le fonds de Saint-Saud aux Archives de la Gironde et le fonds Hulot de Collard aux Archives de l'ex-Ministère des Colonies, ainsi que divers ouvrages sur les Antilles. Nos remerciements vont à Léo Elisabeth, professeur au Lycée Schoelcher à Fort-de-France, et au D^r Rose Rosette, propriétaire de la Pagerie et conservateur du Musée de Joséphine, qui a consulté le livre de famille des Tascher de la Pagerie, communiqué par le comte Benjamin de la Pagerie.

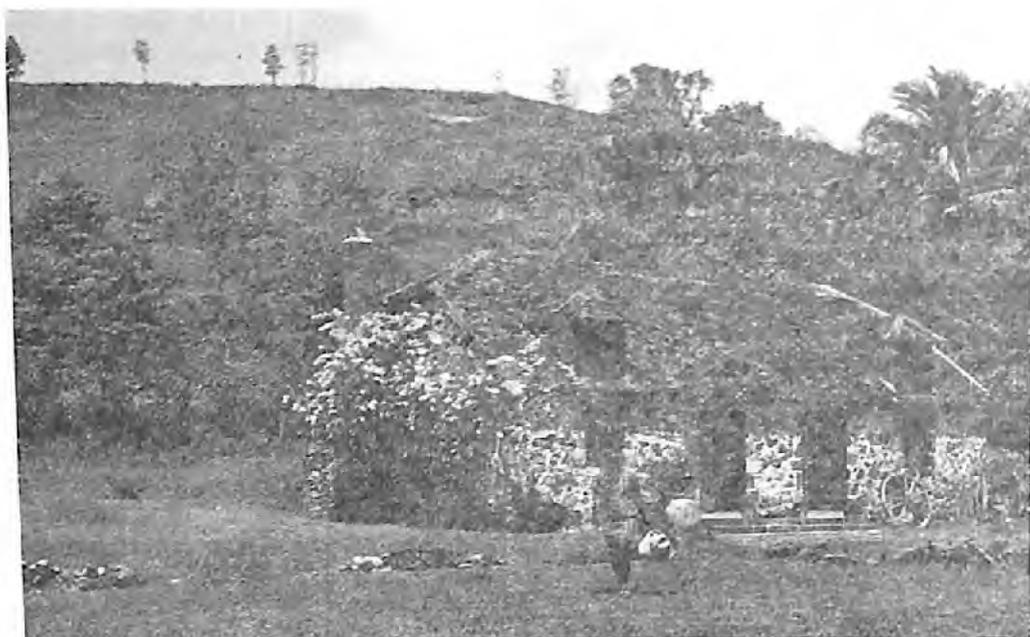
Vincent Tascher de la Pagerie a deux fils : l'aîné, Isaac, a un fils, Pierre Tascher de la Pagerie, qui épouse le 16 mai 1619 Jeanne de Ronsard, nièce du poète : de cette union naît François. Du mariage de ce dernier naît Gaspard, qui, lui, se marie deux fois.

Du premier lit est issu, entre autres enfants, Gaspard Joseph Tascher de la Pagerie, né en 1705, qui en 1726 passe à la Martinique, selon l'expression du temps, en qualité d'employé d'agriculture, dans la paroisse de Sainte-Marie, délicieux petit bourg au bord de l'Atlantique. Il épouse en 1735 au Carbet, haut lieu de toute la noblesse des Isles, Marie-Françoise Bourreau de la Chevalerie dont il eut cinq enfants.

L'habitation, ainsi disait-on à l'époque et le mot est resté dans notre langage des Antilles, dite Petite Guinée, était très importante; les vestiges de la sucrerie, et les gravures de l'époque en montrent bien les dimensions. Suivez-moi doucement, comme il convient, le long de ce chemin plat qui suit les méandres du cordon lagunaire où Joséphine sans doute se promena bien souvent. La nature a été gardée fraîche et belle, infiniment poétique. Entendez bruire encore ce ruisseau, qui alimentait l'habitation et faisait tourner le moulin de la sucrerie. Ecartez les branches et regardez cette vasque naturelle creusée dans son lit. Yeyette aimait s'y baigner, dit-on, dans l'eau limpide. C'est peut-être là que ruisselant des eaux claires qui de son corps laissaient rouler des perles, nue comme Vénus, elle apparut si belle à la vieille femme qui l'accompagnait. C'est peut-être là qu'échappa à cette dernière le murmure : « Tu es si belle que tu seras un jour plus que reine ».

Des cinq enfants, seul le destin de l'aîné importe. Gaspard Tascher de la Pagerie épouse donc en 1761, en la paroisse des Trois Îlets, Rose Claire Des Vergers de Sannois, arrière-petite-nièce de Joseph Deville de Vermont et de Marie Dorange et arrière-petite-fille de Guillaume Dorange et de Madeleine Huguet : ainsi s'établit la parenté entre les Deville, ancêtres de Maine de Biran, et les Tascher de la Pagerie dont est issue l'impératrice des Français.

Ils eurent trois filles, qui vinrent au monde sur l'habitation Petite Guinée, maintenant appelée la Pagerie : 1^o) Marie Joséphe Rose, née le 23 juin 1763, surnommée Yeyette, qui devint le 13 décembre 1779 M^{me} Alexandre de Beauharnais, et veuve par décapitation de ce premier mari. Elle épousa le général Bonaparte le 9 mars 1796; 2^o) Catherine Désirée, née le 11 décembre 1764 et décédée à l'âge de treize ans, en 1777; 3^o) Marie Fran-



Le Musée de la Pagerie aux Trois-Ilets.
(reproduction autorisée par le Musée)



Lit d'enfant de l'impératrice Joséphine au Musée de la Pagerie.
(reproduction autorisée par le Musée)

çoise, dite Manette, née le 25 septembre 1766 et décédée en janvier 1791, à l'âge de 25 ans. Comment Joséphine devint-elle la générale de Beauharnais ? Le général de Beauharnais, père était probablement originaire de La Rochelle et avait épousé une riche Solognote, née Pyvart de Chasteillé. En 1758, le roi l'avait nommé gouverneur des Antilles avec résidence à Fort-Royal, actuellement Fort-de-France : sa mission était de défendre les Isles contre les Anglais. Le 28 mars 1760, leur fils Alexandre naquit à Fort-de-France. Sa marraine, M^{me} de Renaudin, sœur de Gaspard Tascher de la Pagerie, était l'amie intime de la générale de Beauharnais, et elle assurait en même temps le secrétariat et les plaisirs amoureux du général.

La générale meurt en Sologne en 1767. Alexandre grandit alors entre son père et sa marraine qui rentrent en France, mènent belle vie à Paris et à Fontainebleau. M^{me} de Renaudin avait également envoyé en France la petite Joséphe pour parfaire son éducation, et bien entendu, la marier comme il convenait. Le 13 décembre 1779 se célèbre à Noisy-le-Grand, le mariage d'Alexandre de Beauharnais, qui avait 19 ans, et de Marie Joséphe Rose Tascher de la Pagerie, qui n'en avait que 16. Deux enfants naquirent de cette union : Eugène, le futur prince Eugène, et Hortense, la future reine Hortense. M. de Renaudin ayant eu la bonne idée de mourir, M^{me} de Renaudin épousa le vieux général en 1798.

Ainsi la prodigieuse histoire de Joséphine commença en Périgord, passa par la Martinique, avant qu'elle épouse le plus grand capitaine de tous les temps, qui la couronna impératrice des Français, et finit à la Malmaison le 29 mai 1814 : Joséphine n'avait que 51 ans.

Actuellement en Martinique, des Tascher de la Pagerie ne subsistent que les ruines restaurées de la sucrerie et de l'habitation, grâce aux soins pieux et attentifs de leur propriétaire actuel, le Dr Rose Rosette, que le Martiniquais toujours malicieux a surnommé le dernier amant de Joséphine. Il consacre son temps et sa fortune à son Musée des souvenirs. Et demeure aussi cette splendide statue en marbre blanc de Joséphine en costume du sacre, au centre de la célèbre promenade de la Savane, et son regard, ces yeux violets qui étaient si beaux, est tourné vers le lieu où elle naquit : cette habitation blottie au fond d'une baie d'émeraude aux sables d'or. Et cette femme qui fut si belle, dont le destin fut si prodigieux, l'histoire l'a jugée.

Répudiée, elle n'en fut peut-être que plus adorée. Constant, le valet de chambre de l'empereur, lui a consacré des pages ferventes de respectueuse tendresse. « Peu de femmes ont mieux mérité de fixer les regards de la société où elle fut élevée et distinguée. Sur le trône, elle se souvint toujours d'elle-même, et donna par l'affabilité et presque par la simplicité de ses manières, une parure toute nouvelle à la majesté impériale. Aussi laissa-t-elle de profonds souvenirs après avoir été pendant vingt ans l'objet de l'admiration et du respect de l'Europe ».

Je ne peux m'empêcher d'évoquer cette fraîche soirée de mai 1814. Alors qu'elle se promenait dans les jardins de la Malmaison, songeuse, méditative et triste — car Il était malheureux — un grand frisson solennel la parcourut tout entière, un coup de poignard lui traversa la poitrine. Ses compagnons la pressèrent de rentrer se reposer : ce fut sa dernière promenade.

Et je pense à ce recueillement sublime qu'elle sut montrer dans ses derniers jours :

« Sois sage ô ma douleur, et tiens-toi plus tranquille,
 Tu réclamaï le soir, il descend, le voici.
 Ma douleur, donne-moi la main, viens par ici
 Loin d'eux. Vois se pencher les défantes années
 Sur les balcons du ciel en robes surannées,
 Surgir du fond des eaux le regret souriant,
 Le soleil moribond s'endormir sous une arche
 Et comme un long linceul qui traîne à l'Orient,
 Entends, ma chère, entends la douce nuit qui marche. »

Et cette nuit du 29 mai 1814 emporta son âme vers celui qui fut son amant, qui fut son époux, et qui la fit plus que reine.

Docteur Louis SAINT-CYR.

Entre une guerre et une révolution : Javerlhac et La Chapelle-Saint-Robert d'après les registres paroissiaux (1765-1792)

Dans un précédent article ¹, nous avons sommairement étudié à la lumière des renseignements relevés dans les registres tenus par les curés — la démographie de Javerlhac et de la Chapelle-Saint-Robert à la fin du XVII^e siècle. Nous nous proposons maintenant de continuer l'analyse de ces documents pour la seconde partie du XVIII^e siècle, c'est-à-dire la fin du règne de Louis XV, celui de Louis XVI, jusqu'au moment où la Convention codifie un certain nombre de changements dont l'un concerne le Nontronnais qui, de limousin, devient périgourdin et fera définitivement partie du département de la Dordogne.

Le règne qui s'achève (Louis XV : 1715-1774) voit, au cours de ses dernières années, la montée progressive des difficultés d'ordre économique et politique — dues partiellement à la guerre de Sept Ans puis au traité de Paris qui la clôture en 1763 — et malgré un certain redressement de la situation dans les années 70, une succession de mauvaises récoltes (et de disettes par voie de conséquence) fait soupçonner les puissants du royaume, et même le roi, de vouloir affamer le peuple en faisant de la spéculation sur les blés. L'avènement de Louis XVI fit renaître l'espoir — éphémère — d'une amélioration, mais malgré les tentatives de réforme de Turgot (qui décide le libre commerce des grains, la suppression des corporations, de la corvée royale...) et de Necker, des émeutes éclatent et les Parlements sont trop heureux d'orchestrer les mouvements de mauvaise humeur. Les récoltes insuffisantes se multiplient, la disette s'installe, les gens s'affolent et cherchent des responsables. Il s'agit notamment des années 1768-69, 1775, 1785, 1789. Dans les campagnes et tout particulièrement en Périgord, les habitudes archaïques en matière de culture (dite de type ancien : absence d'engrais, méconnaissance de l'assolement triennal, etc...) et l'excessif morcellement des parcelles plongent de nombreux paysans dans la misère (à Javerlhac, beau-

1. B.S.H.A.P., t. CIV (1977), p. 264.

coup sont métayers ou journaliers) dès que les récoltes sont déficitaires : ils s'endettent jusqu'au cou et n'ont plus qu'à « déguerpir », allant mendier de ferme en ferme jusqu'au jour où on les retrouve, morts de faim et de froid dans un fossé...

Pendant quelques années pourtant, les habitants de la vallée du Bandial trouvent de quoi améliorer leur ordinaire. Tout en restant généralement bordiers ou métayers ou laboureurs, ils travaillent comme charbonniers, tireurs ou laveurs de mines, voituriers dans les forges voisines : Jomelières, Forge-Neuve, la Chapelle-Saint-Robert. On vitote paisiblement jusqu'au jour où, le traité de Paris ayant mis fin à la guerre, la Marine du Ponant de La Rochelle n'a plus besoin des canons et des munitions fabriqués par les forges du Bandiat. En 1772, un maître de forges bien connu, Blanchard de Sainte-Catherine, meurt, ruiné et les quelque 300 ouvriers qui travaillaient pour lui perdent leur gagne-pain.

Il va sans dire qu'une telle situation a des répercussions sur la démographie, et les registres paroissiaux — tenus avec beaucoup plus de précision au XVIII^e qu'au XVII^e siècle — ne manquent pas de refléter au niveau des habitants de l'Aquitaine septentrionale les événements qui affectent le pays tout entier, avec pourtant un décalage dans le temps, ou bien un coefficient d'atténuation... salulaire, somme toute !

Comme dans le précédent article, on examinera successivement les chiffres des « baptêmes, mariages, mortuaires », ainsi qu'un certain nombre de renseignements précieux pour en apprendre un peu plus sur la vie de ces deux paroisses.

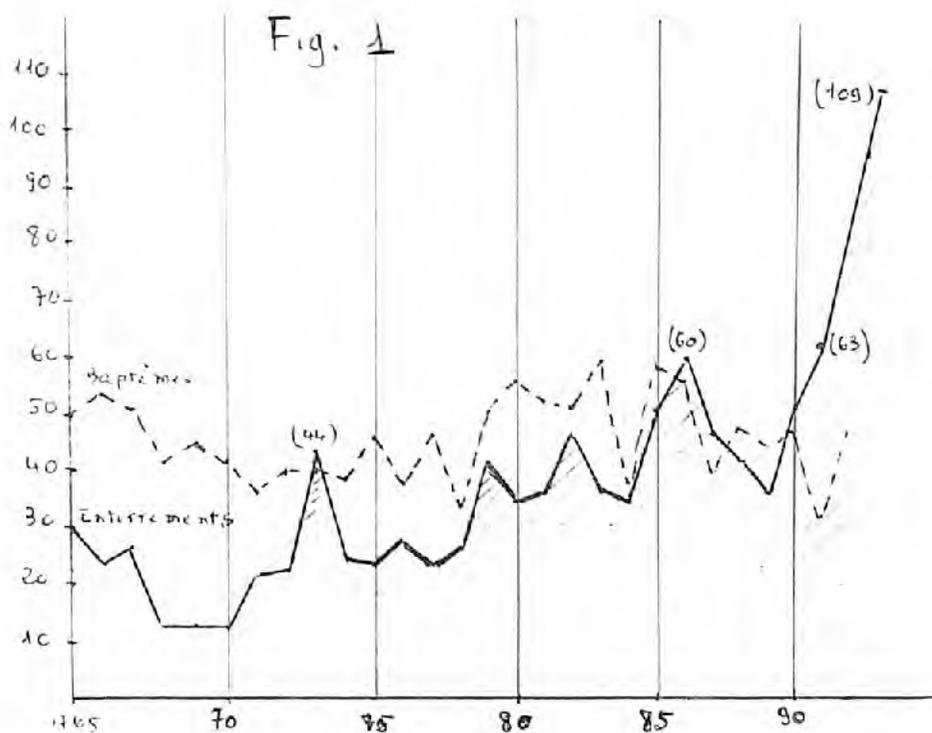
A) CONCEPTIONS ET NAISSANCES (fig. 1 et 2).

En 28 ans, on a procédé à 1.285 baptêmes à Javerlhac et 261 à la Chapelle-Saint-Robert : 669 garçons et 616 filles, soit un rapport de 51 % environ. En moyenne annuelle :

Javerlhac : 46 naissances (au XVII ^e : 51)
La Chapelle : 9 naissances (pas de changement)

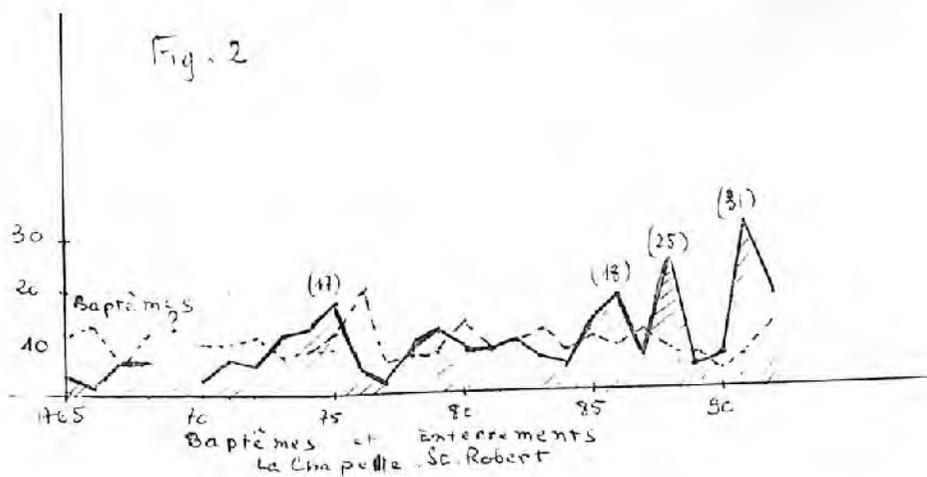
soit approximativement 5 enfants par foyer.

Ce dernier chiffre n'exclut pourtant pas des familles nombreuses : le métayer de la Fayolle, Thibaud Maspeyre, a 11 enfants ; le sieur Guillaume Valade, maître de forges à Jome-



Baptêmes et Enterrements
à Javerlhac

lières, en a 12; le sieur Eyriaud de Béchemore (dont la première femme meurt à 40 ans), maître en chirurgie, en a 8; chez Jean Delage (successivement ou simultanément) laboureur-



Baptêmes et Enterrements
La Chapelle - St. Robert

mineur-barrotier, on célèbre 10 baptêmes, ainsi que chez Jean Labourne, le meunier du bourg; mais chez Jean Raynaud, le forgeron, 4 enfants sur 8 meurent en bas âge. Pour les 27 années étudiées, le chiffre des naissances est supérieur de 261 au chiffre des décès à Javerlhac et de une unité seulement à la Chapelle. Les mauvaises années sont notamment 1773, 1786-87 et surtout les années révolutionnaires, comme partout ailleurs. La Chapelle - Saint - Robert a également son cortège d'années de disette et de mortalité excessive : 1773-75, 1778-79, 1785-86, 1788, 1790-92; en somme, entre 1773 et 1792, deux années sur trois !

Conceptions (fig. 3).

Comme pour la période précédemment étudiée (fin du XVII^e), le nombre des conceptions passe par un maximum en février-mars, juin-juillet et novembre; ce qui tend à prouver

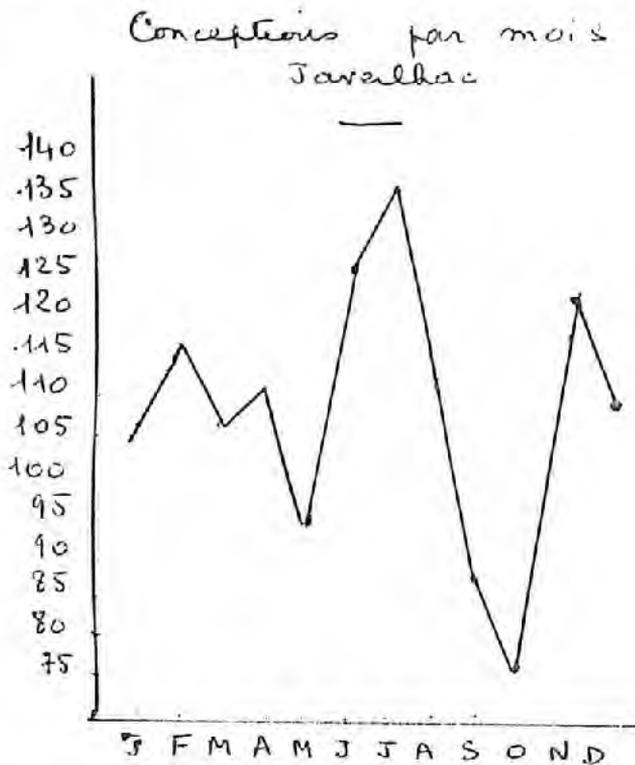


Figure 3

que les gens sont restés soucieux de respecter les deux périodes de pénitence imposées par l'Eglise, le Carême et l'Avent, certains auteurs avançant en outre qu'on s'efforce le plus possible en Limousin d'éviter toute naissance pendant le Carnaval, car l'enfant pourrait naître idiot. Magie et religion sont souvent inextricablement liées.

Remarques.

1) Les parents conservent l'habitude de faire procéder au baptême le jour même de la naissance, quelquefois le lendemain, et ce, quelle que soit la rigueur de la saison, exposant ainsi la vie du nouveau-né, mais il fallait à tout prix éviter une mort sans sacrement qui aurait interdit l'accès au ciel. D'où également l'insistance des curés à exiger des matrones-sages-femmes qu'elles sachent baptiser et s'engagent, par serment, à le faire en cas de danger de mort.

2) On continue, dans le Nontronnais, à donner à l'enfant le prénom de son parrain ou de sa marraine, d'où la plus grande des confusions, même dans les registres paroissiaux, où l'on voit, en désespoir de cause, surgir quelques surnoms pittoresques (beaucoup plus fréquents dans la vie courante, très certainement) : Pissefroi, Mordan, Chapon-Bon, Biroute, le Mauvais, le Toupinier, Jaquillou, etc... Les « bourgeois », eux, prennent par contre l'habitude de donner deux ou trois prénoms dès le milieu du siècle.

3) Le curé ne manque pas de souligner, lorsqu'il célèbre un baptême avant le mariage des parents, qu'il a procédé sous condition. Ainsi lit-on que « le sieur Guillaume Vallade cadet a juré (le jour de son mariage) de baptiser (Marie) en son nom, comme il est dit dans la lettre du 19 avril ». Ailleurs, le curé renverse le registre pour marquer sa désapprobation.

B) MARIAGES.

De 1765 à 1792 :

Javerlhac : 250 mariages
La Chapelle - Saint - Robert : 49 mariages

Comme pour les conceptions, on évite de se marier en Carême et en Avent. La date du Carême étant fonction du

dimanche de Pâques, fête mobile (entre le 22 mars et le 25 avril), les chiffres pour le Carême ne sont pas aussi nets que pour l'Avent (durée de 4 semaines avant Noël, date fixe). On se marie donc beaucoup en janvier (18 % des mariages) et en février (31 %), les travaux des champs étant d'ailleurs au point mort à cette époque; un peu en septembre, entre les moissons et les vendanges; puis de nouveau en novembre (20 %), et, comme il est dit plus haut, pas du tout en décembre : un mariage en 27 ans ! En voici la répartition par mois :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
45	77	10	15	17	9	9	13	16	15	20	1

Répartition par âge des mariés.

Les renseignements manquent à partir de 1786 où l'on s'est contenté de signaler si les mariés sont « majeurs » ou « mineurs ». Les âges sont indiqués pour 183 mariages sur 250 seulement.

	— 20 ans	20-25	25-30	30-40	40-50	+ 50 ans
Hommes	6	87	30	37	22	5
Femmes	49	79	28	20	11	5
Veufs - veuves	—	—	9	27	22	7

On le voit, près de 1 garçon sur 2 se marie entre 20 et 25 ans, tandis que les filles se marient plus jeunes (25 % avant 20 ans et 40 % entre 20 et 25 ans).

Seconde constatation assez curieuse : à 25 ans la moitié seulement des hommes se sont mariés; les autres attendent, pour diverses raisons, dont la principale semble être d'entrer en possession d'un lopin de terre à exploiter, sans en être obligatoirement propriétaire, d'ailleurs.

Par contre, les filles se marient plus jeunes : 128 se sont mariées avant 25 ans, 64 après cet âge fatidique, mais 34 d'entre elles étaient déjà veuves !

Naturellement, les veufs ne tardent guère à se remarier. Très souvent, ils épousent des veuves, ou leur servante, au bout

de six mois, un an de veuvage ! Il faut reconnaître qu'ils sont souvent encombrés d'enfants encore en bas âge : une femme est indispensable pour les questions domestiques. Ainsi, sur 183 mariages pour lesquels on connaît l'âge des conjoints et leur état matrimonial antérieur, il y a 65 veufs ou veuves, autrement dit un conjoint sur 6. Naturellement les jeunes veuves ont toutes leurs chances !

entre 20 et 30 ans	6 veuves se remarient (pour 3 veufs)
entre 30 et 40 ans	on se remarie en nombre égal (6 veufs — 6 veuves)
entre 40 et 50 ans	3 fois plus de veufs (11 veufs — 4 veuves)
entre 50 et 60 ans	2 veufs pour 1 veuve se remarient (4 à 2)
au-dessus de 60 ans	égalité des chances (2 à 2)

Modalités diverses concernant le mariage.

Mais il n'y a pas que des chiffres dans les registres paroissiaux : leur lecture livre quelques renseignements sur la vie de l'époque.

1) Pour se marier, il fallait « un billet de confession » : Voici celui que le curé de Teyjat, paroisse voisine de Javerlhac, délivre le 20 février 1769 : « J'ai l'honneur de certifier à Mr le Curé de Javerlhac, à qui je présente le bonjour, que j'ai publié pendant trois dimanches au prône de la messe paroissiale les bans cy-dessus énoncés sans qu'il y ait eu aucun empêchement, aussi je pris d'avoir la bonté de les marier quand il jugera à propos. J'ay fiancé les deux prétendus et j'ay confessé et communiqué le fiancé... en foy de quoy je luy ai donné le présent certificat... ».

2) Une dispense est nécessaire pour se marier entre parrain et marraine ou épouser la marraine de ses enfants : « Le 15 avril 1769 après les fiançailles et publications des trois bans de mariage entre Simon Rainaud, âgé d'environ 45 ans, veuf... et Catherine Bourinet, âgée d'environ 60 ans, aussy veuve... vu la dispense d'empêchement d'affinité (qui régnait entre eux et aussi que lad. Marie Bourinet avait porté sur les fonts de

baptême un enfant appartenant à Simon Raynaud) levé par Mr de Montesquieu, Vicaire général... ».

3) La présence des parents est requise pour la cérémonie, sinon il faut passer par le notaire, même si le prétendant a 25 ans (la majorité étant, pour se marier, de 30 ans pour les garçons et 20 ans pour les filles). Ainsi : « Jean Aublan, maître mouleur, qui a donné son consentement par notaire royal, le seïn (*sic*) duquel a été certifié par... juge royal de Lalinde en Périgord... ne pouvant assister au présent mariage (1771) ».

4) Certains personnages réussissent à se faire dispenser de 2 des 3 bans obligatoires : ainsi le sieur des Virades, Pierre Grolier et d^m Marie Paloureau (1776); le sieur de Lafont, Pierre Soury et d^m Marguerite Eyriaud (1783); le sieur Guillaume Vallade, maître de forges, et d^m Marie Soury (1780).

5) Les dispenses pour consanguinité sont soigneusement signalées, car celle-ci constitue un empêchement au mariage jusqu'au 4^e degré (c'est le cas de parents ayant un trisaïeul commun). Ainsi Aymon Jalagniac et Jeanne Combaud ont reçu la dispense du 3^e degré de parenté, accordée par les évêques d'Angoulême et de Limoges (17 février 1781). Ainsi encore le même Guillaume Vallade et Marie Soury : « les parties ayant obtenu de N.S.P. le Pape la dispense au 2^e degré de consanguinité qui régnait entre eux... la susdite dispense ayant été fulminée par... prêtre, docteur en théologie, prieur de la ville de Jarnage, doyen du chapitre de Guéret, officier de la même ville ». Le mariage en question est d'ailleurs d'importance puisque le registre porte quatorze signatures, dont celles de plusieurs francs-maçons.

6) Le mariage entraîne la légalisation des naissances antérieures : le 21 novembre 1777, François Eyriaud de Béchemore, maître en chirurgie, épouse Marie Jalagniac, « ayant déclaré reconnaître pour leur véritable et légitime enfant Georges... » — le 16 juin 1774, baptême de Marie, fille de Jean Fontaneau... », qui le 21 juillet épouse Léonard Viau, « aucun empeschement... les contractants ayant fait passer à l'église et légitimé Marie... en présence de M. Tamagnon et Lacroix, vicaires de la Chapelle-Saint-Robert et de Teyjat... ».

7) On ne se marie pas n'importe quel jour. Le mercredi et le vendredi, jours d'abstinence, étant généralement évités, on préfère le lundi ou le mardi. Il arrive aussi qu'on se marie en bande... ou en famille ! Ainsi, le 28 juillet 1767, Jean Jardry, 60 ans, veuf, épouse Marie Bordenave, 45 ans, veuve, et le même

jour, Pierre, son fils, 20 ans, épouse Ginette Bernard, 20 ans. Il y a mieux : le 23 avril 1768, les deux frères, Pierre Farge, 26 ans, et Jean Farge, journalier, épousent les deux sœurs, qui s'appellent toutes deux Catherine Farge ! Bel imbroglio... Mais le 14 février 1774 dut rester longtemps gravé dans les mémoires des Javerlhacois. Était-ce pour marquer la Saint-Valentin ? Cinq noces se regroupent alors, le repas de noces représente un moment très attendu de la journée : festin exceptionnel par le nombre des participants, par l'abondance des mets rompant avec la frugalité quotidienne, suivi du bal qu'accompagnent différents rites et plaisanteries de circonstance. Actuellement encore, les noces dans les fermes ne comptent jamais moins d'une centaine de personnes pour plusieurs repas, pendant deux bonnes journées !

8) Pour terminer ces quelques observations sur les coutumes matrimoniales en Nontronnais, nous citerons une intéressante pièce consignée par Tandeau, curé de Javerlhac, et insérée dans le registre de l'année 1734 : l'acte est donc un peu antérieur à la période étudiée, mais il n'avait aucunement perdu de son actualité, la « fortune » des journaliers ne s'étant hélas ! généralement pas améliorée. Ce document atteste bien le fait que les contrats étaient quasiment de rigueur, même dans les couches populaires, et quels que soient les apports : on comprend que des parents, déjà pauvres, s'appauvrissant encore pour doter leurs enfants, tinsent à ce que tout soit dûment couché par écrit. C'est le cas de Jean Bosseleix, dit Diaconissime, qui marie sa fille mais, ne pouvant payer le tabellion, vient supplier son curé pour que celui-ci consigne toute l'affaire dans le registre de la paroisse, pour « faire preuve ». Il « promet à sa fille Suzanne un lit de la (valeur) de 45 livres, comprise la toile qui servira de coïte au lit, plus quatre linceuls, savoir deux neufs et deux my usés, le tout de eitoupe, plus deux napes, savoir une de boiradi d'un aune et demy et une d'etoupes de même grandeur, les deux napes toutes neuves, deux serviettes neuves de boiradi et deux autres neuves d'etoupe, un suriel neuf de trois aunes de boiradis, un plat, une assiette et un culiere, le tout détain commun, un coffre fort uzé fermant a clef, la somme de huit livres pour être employée en l'achat d'une couverture de lit, plus un petit pot de fer, plus si led. futur gendre demeure en la compagnie dud. Bassoleix, il lui donnera le jour de Saint Michel prochain quatre setiers de bled, un setier de froment, un setier de bailorge, un setier segle, plus autre deux boissx de froment et deux boissx bailorge

et un de meteil; si led. gendre ne demeure pas en la compagnie dud. beaupere, il ne lui donnera aucun grain... ».

C) DECES.

La vie à cette époque était souvent menacée, pour de multiples raisons : absence d'hygiène, accidents à la naissance, malnutrition, épidémies, refus de recourir au médecin quand il y en avait un, etc... et si, de nos jours, l'espérance de vie est de 70 ans, elle n'était, à l'époque, que de 28 ans; pour Javerlhac, elle n'aurait été que de 28 ans 1/2, donc une situation moyenne. Entre 1765 et 1792, on a enregistré :

Javerlhac : 1.285 baptêmes et 1.024 décès
La Chapelle : 261 baptêmes et 260 décès

Les chiffres sont franchement alarmants pour cette dernière paroisse, et l'on comprend l'appel angoissé que lance, sans doute en 1788, Lapouge, curé de la Chapelle-Saint-Robert, dans une lettre adressée à l'intendant de Bordeaux et dont le brouillon est resté dans le registre paroissial (les relevés donnent justement pour 1788 : 25 décès, 13 naissances, aucun mariage) : « La paroisse, se propose d'écrire Lapouge, est pavée de pierre plate, presque chaux, sans aucune source, tout y souffre la soif en tous les temps (hommes et bestiaux), ce qui cause des mortalités dans tous les genres; très peu de mariages a raison du casuel forcé, trois ou quatre publications en diverses paroisses a raison des domestiques, ce qui effraye le pauvre, un prieur tyrannisant le curé et toute la paroisse, prieur et seigneur avec rentes; en quatorze ans que je suis curé, il a regretté un louis d'or en aumône pour les pauvres; led. prieur, âgé de douze ans, possède led. prieuré avec cinq cents livres a son profit; la paroisse est composée de cent trente ou quarante communicants pour le présent a raison des mortalités; a mon entrée (1774) elle était de cent soixante au moins ».

Répartition par âge et par sexe.

Nombre total de décès	0-1	1-9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70-79	80-89	+ 90	Ans
547	120	122	25	32	34	37	39	41	69	21	7	hommes
486	89	115	25	31	34	34	24	41	58	19	5	femmes

Sur 1.285 baptêmes, il y a donc 209 décès avant l'âge d'un an, 237 entre 1 et 9 ans et 50 de 10 à 19 ans, autrement dit 1/5 des décès survient dans les 12 premiers mois de vie et un enfant sur 4 meurt avant d'avoir atteint 9 ans. 38 % des habitants meurent avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans : il s'agit vraiment de sélection naturelle ! En Sologne, ce sont les 2/3 des enfants qui n'arrivent pas à l'âge adulte. Encore une fois, notre région ne compte pas parmi les plus défavorisées. Et pourtant, sur les 4 ou 5 naissances par famille signalées plus haut, 2 ou 3 survivants assurent — grosso modo — le remplacement des parents : dans ces conditions la population de Javerlhac ne risque guère d'augmenter. Et si l'on passe au cas de la Chapelle où le chiffre des décès égale celui des naissances, on ne peut qu'être inquiet sur le devenir de cette petite paroisse : 30 ans plus tard, le rattachement à Javerlhac sera décidé.

Les années de crise en Nontronnais.

Si l'on revient au graphique baptêmes-décès, on constate que les mauvaises années en Nontronnais coïncident presque parfaitement avec celles de toute l'Aquitaine intérieure. En effet, les récoltes de 1772 et 1777 furent partout déficitaires; de plus, 1774 est marquée par une grave épizootie. Or la période 1773-75 est particulièrement néfaste à la fois pour Javerlhac et la Chapelle, la population de cette dernière paraissant la plus vulnérable : plus dépendante des fluctuations des récoltes et de l'état des troupeaux, surtout depuis que les forges — en pleine déconfiture — n'offrent plus le complément de travail et de ressources indispensable à toutes ces petites gens. La misère et la mort apparaissent dès les premières manifestations de déséquilibre.

Quant à l'hiver 1788-89, il fut terrible et suivi d'un printemps pourri qui compromit les récoltes une fois de plus; la grêle endommagea les vignes, fit pourrir la maïs; les abondantes pluies d'automne noyèrent ce qui pouvait rester : les paysans récoltèrent le quart de ce qu'ils étaient en droit d'attendre. L'hiver de 1791, à son tour endommage les bois, gelant les arbres, il cède la place à un autre printemps pluvieux, continué par un été trop sec : la population est décimée. A la Chapelle, il y a 7 naissances dans l'année et 31 décès, dont 18 enfants de moins de 12 ans. Trois frères et sœurs meurent en deux mois. A Javerlhac on déplore 63 morts en 1791 et 109 en 1792 (moyenne annuelle : 36 à Javerlhac — moins de 10 à la Chapelle). Heureusement, cette partie de l'Aquitaine ne semble pas avoir

eu trop à pâtir des troubles révolutionnaires; une population aussi vulnérable n'aurait jamais survécu.

Répartition des décès dans l'année (fig. 4).



Le printemps est une saison où les décès sont assez nombreux, mais plus encore l'automne. Les 3/4 des décès surviennent entre septembre et novembre, dont, pour le seul Javerlhac, 71 nouveaux-nés. Les principales causes sont les troubles gastro-intestinaux, la tristement célèbre diarrhée du nouveau-né, due à l'eau infectée, au manque complet d'asepsie, aux épidémies de variole. Mais la mort de ces tout-petits est souvent considérée avec résignation et fatalisme, à preuve cette prière recommandée au XVII^e siècle aux femmes enceintes : « ...Bien que la sainteté du mariage ait rendu ma conception légitime, je confesse que la concupiscence y a mêlé son venin et qu'elle m'a fait faire des fautes qui Vous déplaisent. Que si Votre Volonté est que je meure en mon accouchement, je l'adore et je la bénis. Seulement je Vous demande la vie de mon fruit afin qu'il reçoive le Sacrement sans lequel il ne peut voir Votre Face. Qu'après cela, je le voie porté au tombeau, je me consolerais d'avoir augmenté le nombre de ceux qui suivent l'Agneau partout où Il va... » (Godeau, *Instructions et prières chrétiennes*).

En dépit de cet état d'esprit, le curé de Javerlhac est quand même frappé par la forte mortalité infantile sur sa paroisse et en fait une sorte de bilan à la fin de l'année 1779 : « pour 52

baptisés, écrit-il, il y a eu 43 enterrements dont les 2/3 sont des enfants nouvellement nés ». Il y a pourtant sur place un maître chirurgien, en la personne du sieur Eyriaud de Béchemore, depuis 1777, en remplacement de Pierre Soury, décédé en 1775. Un certain Pierre Blanchard (1741-1788) se déclare aussi maître en chirurgie. Mais leur demande-t-on d'intervenir, et que savent-ils faire, au juste ?

Le veuvage.

Si l'on meurt à tout âge, les survivants s'efforcent de reconstituer au plus vite la cellule familiale, noyau indispensable à l'individu comme à la communauté entière. Le nombre des remariages est là pour le confirmer : sur 58 personnes qui se marient avant 30 ans, il y en a déjà 9 dont le conjoint est mort (l'homme 2 fois plus souvent que la femme).

Enterrements d'enfants abandonnés.

Citons par exemple : en 1767, « un pauvre d'environ 11 ans dont nous n'avons pu découvrir la patrie » ; en 1772, « un enfant de père et mère inconnus trouvé à la porte de l'église » ; en 1778, « une fille trouvée près le mur du cimetière à côté de la porte de l'église » ; en 1787, « une fille trouvée exposée sur le bord du chemin qui va du présent bourg à Hautefaye, après procès-verbal fait par les messieurs officiers de justice de la présente juridiction... »

Les causes de décès.

Elles ne sont signalées qu'exceptionnellement :

— *maladie grave* : Jean Clément meurt à 55 ans (1777) de « maladie contagieuse » (sans doute la petite vérole, maladie redoutable entre toutes); ou encore Pierre Dompeix, 22 ans, meurt précipitamment du « mal caduc », (le haut-mal, ou épilepsie) sans avoir pu recevoir le sacrement.

— *mort violente* : Jean Maspeyre (35 ans), mort de mort violente (l'autorisation d'enterrer doit être donnée par le procureur d'office); Jean Monnier, le maître d'école, est trouvé noyé dans le Baudiat; de même Nicolas Larousserie, « affligé d'une démence précoce, connue de tout le monde » ; en 1785, dans le fourneau de Forge-Neuve « sont trouvés morts étouffés levée des corps est faite par M^r Bonnithon, juge de Javerlhac.

Inhumations dans l'église.

Enfin, les curés signalent également les défunts que l'on enterre dans l'église même ou dans les « tombeaux », privilège rare au XVIII^e siècle et qui sera officiellement supprimé en 1776. Les exemples sont en tous cas plus fréquents à la Chapelle-Saint-Robert qu'à Javerlhac. Pourquoi ceux-ci plutôt que d'autres ? Ces défunts appartenaient-ils à des confréries ? Avaient-ils fait des dons importants, des fondations de messes ? Les registres restent muets à cet égard... Voici un maître laboureur, inhumé dans l'église paroissiale de la Chapelle, « entre le 3^e et le 4^e pilier de la nef en montant de la grande porte à l'autel sur main gauche... » ; « un maître arbusier (*sic*) installé « au coin de l'évangile à l'autel de Notre-Dame... » ; une veuve de 60 ans, logée elle aussi, « dans la chapelle de la Vierge contre le mur du côté nord »...

Ces quelques exemples montrent qu'ici comme dans tout le royaume, l'emplacement le plus recherché (et sans doute le plus coûteux après le chœur) pour les obituaires, était la chapelle de la Vierge. Si le choix était généralement désigné par les testateurs, il restait subordonné à l'approbation du curé et de la fabrique. Les trois exemples cités ci-dessus sont ceux de défunts ayant sans doute eu une certaine aisance, pour payer la faveur de reposer sous la protection directe de Notre-Dame, tandis que d'autres ont pu élire tel couvent de Cordeliers ou d'Augustins du voisinage. Le nombre plus important de sépultures dans l'église de la Chapelle s'explique peut-être par le fait que la Chapelle-Saint-Robert reste un prieuré bénédictin, rattaché à l'abbaye auvergnate de la Chaise-Dieu et bénéficiant encore du prestige dont les moines et les monastères ont toujours été entourés, même s'il n'y a plus qu'un prieur commendataire non résidant, comme dans le cas qui nous intéresse.

Les années passent, les précisions manquent : en avril et juillet 1777, le curé se contente de noter : « inhumé dans l'église par concession »... A Javerlhac, on relève les noms de quelques membres de la fine fleur de la société « enterrés dans leurs tombeaux » : en 1778, le juge de Javerlhac et sa femme morts à trois jours d'intervalle ; Pierre Soury, maître en chirurgie (1775) ; messire Thibaud Hastelet, seigneur de Puymoger (1775) ; « très haut, très puissant seigneur, Pierre-Marie Texier, comte et seigneur de Javerlhac, la Motte, Valade, Vaugrignon et autres lieux » (1775).

CONCLUSION

Cette nouvelle période étudiée ne nous permet guère une conclusion bien optimiste, la deuxième partie du XVIII^e siècle ne marquant aucun progrès sur le XVII^e. Entre 1650 et 1700, on avait noté une augmentation de population d'environ 2 %. Sachant que, un siècle plus tard, sur 4 ou 5 enfants naissant en moyenne dans une famille, 2 ou 3 seulement atteignaient l'âge adulte et la possibilité de procréer à leur tour (compte tenu de quelques célibataires : religieuses et autres...), on ne pouvait arriver qu'à une progression démographique quasi-nulle. D'où les chiffres suivants :

	1694-1700	1765-71	1777-83	1786-92
Javerlhac	1.154	1.255	1.383	1.237
La Chapelle	276	283	245	222

Si Javerlhac marque une légère augmentation entre 1690 et 1790, en revanche, la Chapelle décline régulièrement à partir de 1750 pour aboutir, on le sait, à une disparition complète au profit de Javerlhac, une trentaine d'années plus tard. Le marquis de Fayolle, dans sa *Topographie agricole de la Dordogne*, mettra l'accent sur l'absence d'imagination et d'initiative de ces paysans, en général attachés à des modes de culture routiniers, se contentant de faire comme leurs pères, « lents et paresseux », en un mot, ne sachant pas tirer tout le parti possible de leur patrimoine. Quelques années durant, les forges ont apporté des ressources à la vallée, mais cette source de profit se tarissant, la région retombe dans sa médiocrité et son inertie, paralysée en outre par de lourds impôts (d'où le cri d'alarme du curé Lapouge en 1788) et l'excessif morcellement des terres. La Révolution apportera-t-elle des changements annonciateurs de progrès ?

Avant de clore cet exposé, on notera que l'année 1792 marque la « passation des pouvoirs » du curé de Javerlhac Duroux entre les mains de l'officier public Duvergne (puis Soury-Lafond) et du greffier Léonard, désormais chargés d'inscrire les naissances, mariages, sépultures (16 novembre, An Premier de la République) alors qu'à la Chapelle-Robert, le curé Lapouge continue à tenir les registres — il signe, à partir de ce moment : « ex-curé de Saint-Robert » — jusqu'à son remplacement définitif par le franc-maçon Forestier. Une ère nouvelle commence !

O. A. PLAZER.

BIBLIOGRAPHIE : "TESTUT INCONNU"

En 1978, devant la Faculté de Médecine de Bordeaux, a été soutenue une thèse pour le doctorat d'Etat par M. Paul Grenier. Le sujet proposé par notre compatriote, le professeur Pierre Bonjean, était *Testut inconnu*. Celui-ci nous ayant aimablement envoyé un exemplaire de la thèse, nous l'avons lue avec attention et avec le plus grand intérêt, espérant y trouver des éléments biographiques inconnus de ce personnage que notre Société garde en grande vénération, car il fut son insigne bien-facteur.

Des sept chapitres proprement biographiques nous ne dirons rien : ils nous ont paru parfaitement documentés¹, avec cette réserve toutefois que le chapitre VII, parlant de la retraite du D^r Testut à Beaumont, est présenté avec un sous-titre inattendu : « La difficulté d'entrer dans une caste et d'être reconnu et admis dans son pays... ». Premier étonnement de notre part, le professeur Testut étant un enfant du pays (né à Saint-Avit-Sénieur, il habita Beaumont dès l'âge de trois ans) et ayant été profondément adopté par Beaumont. La pittoresque bastide a bénéficié des travaux historiques de Testut qui lui avait consacré, six gros volumes. Elle était honorée par sa seule présence et par la résonance de ses travaux d'anatomiste, mondialement connus et appréciés (combien de milliers de médecins, de par le monde, ont étudié l'anatomie sur « *le Testut* » ?).

En ce qui concerne le chapitre X, qui est une conclusion, nous laissons au D^r Grenier la responsabilité de ses jugements de valeur sur le mariage de Testut et sur la façon dont il organisa la fin de sa vie. L'ultime citation de ce chapitre nous a paru inopportune. Jugez-en : « Génie, inutile de l'admirer, c'est une névrose... ». En l'occurrence, la référence à Flaubert n'excuse rien.

Mais ce que nous sommes obligé de relever, c'est l'erreur commise au chapitre IX, à propos du testament de Testut. Voici le texte de la thèse : « En fait, les héritiers de L. Testut sont les communes de Saint-Avit-Sénieur et de Beaumont, auxquelles il fait don de sommes importantes, et surtout la Société historique du Périgord, à laquelle il lègue l'ensemble de ses biens : la maison de Beaumont, dont il eût voulu faire un musée,

1. La bibliographie, notamment, comporte 95 articles ou livres dûs à L. Testut.

la maison de Caudéran, sa bibliothèque et ses archives, une pièce de vigne. Hélas ! la Société légataire n'envisagera pas la création d'un musée Testut à Beaumont. Pour simplifier la gestion de ce legs, le président de la Société historique et archéologique du Périgord s'empressera de tout vendre ».

En fait, le professeur Testut n'avait pas demandé, dans son testament, d'organiser un musée dans sa maison de Beaumont, la vente de cette dernière étant prévue par lui, ainsi que celle de la maison de Caudéran, pour constituer la masse permettant de payer les nombreux legs très généreusement laissés par le testataire à des communautés. Le président de notre Société, en l'occurrence le marquis de Fayolle, ne s'est donc nullement « empressé de tout vendre ». Au cours de la séance du 5 février 1925, il annonça la mort du D^r Testut par une longue déclaration qui fut suivie de la lecture de certains articles du testament : celui qui nomme le marquis de Fayolle exécuteur testamentaire; celui qui lègue 200.000 francs à notre compagnie; celui enfin qui lui lègue ses collections de silex (à déposer au Musée du Périgord) et son dolmen du Blanc. Notre *Bulletin* de juin-juillet 1925 fut partiellement consacré au D^r Testut. Le professeur Latarjet y étudia *Le Docteur Testut anatomiste* (pp. 175-182); le chanoine Entraygues, *Le Docteur Testut périgourdin et historien* (pp. 183-191, avec une photographie); M. Féaux, *Testut préhistorien* (pp. 192-196).

Ce n'est qu'à la séance du 5 novembre que le marquis de Fayolle retraça les démarches faites par lui comme exécuteur testamentaire, précisant qu'il avait toujours agi avec l'avis du bureau pour la vente des meubles et immeubles, la liquidation des droits d'auteur et des ouvrages historiques. L'assemblée délibéra et décida d'accepter le legs Testut, en adressant à celui-ci, outre-tombe, un « souvenir ému et reconnaissant » (pp. 267-271). M. Jouanel fit remarquer *in fine* que Testut provenait bien d'une souche périgourdine, et non du Lot-et-Garonne (son père était né à la Bouquerie, en 1809).

On voit que la Société ne s'est nullement « empressée de tout vendre ». Elle garde, au demeurant, le souvenir très fidèle de son insigne bienfaiteur, le professeur Testut. Le buste de celui-ci trône dans sa salle de réunions; elle conserve pieusement ses traités d'anatomie et ses décorations dans une vitrine provenant précisément de sa succession. Nous conservons aussi un ensemble précieux de manuscrits de L. Testut : ses cahiers d'écolier, d'étudiant, voire de professeur, ses notes sur Beaumont... et même ses premiers vers latins ! Il y a quelque années,

notre compagnie dirigea l'une de ses promenades archéologiques dans la région de Beaumont, de façon à assister à une messe, demandée au clergé local, à la mémoire de Testut, dans cette belle église gothique qu'il avait disséquée avec la conscience d'un archéologue et la précision d'un anatomiste. Après quoi, la Société se rendit au cimetière de Beaumont, sur la tombe de son bienfaiteur, tombe qui lui avait été confiée par le testament précité.

L'attachement que notre compagnie conserve à la mémoire de ce grand savant a seul engagé son président à corriger certains passages d'une thèse, par ailleurs bien documentée. On regrette seulement que l'auteur n'ait pas consulté l'année 1925 de notre *Bulletin*, ce qui aurait enrichi sa bibliographie et lui aurait permis de rectifier certains détails.

Jean SÈCRET.

V A R I A

ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE EN 1978

I. — DONS

1. M. l'Abbé Bouet : seigneurie et justice de la Roche-Chalais (1627-1785) ; — papiers et correspondance de l'abbé Georges Julien dit Rocal (depuis 1902), dont un journal de guerre inédit de 1939 à 1941 [la communication de ce fonds est provisoirement réservée].
2. M. Forien de Rochesnard : notes et tableaux généalogiques, documents originaux, iconographie et fichiers relatifs à la famille Forien (depuis le XIII^e siècle).
3. M. le Général de Benoist : archives de la Chabroulie et des Charreaux à Hautefort, concernant principalement les familles Lidonne, Mercier-Lacombe, Dubreulh et Destrieux, ainsi que diverses familles de la région d'Hautefort (depuis le XVI^e siècle) ; — minutes de plusieurs notaires d'Hautefort dont Dubreulh et Donzeau (XVII^e siècle).
4. M. Jean-Claude Moissat : correspondance de la famille Chouzenoux (région de Périgueux et Brive, 1892-1937).
5. M. Paul Lesourd : comptes de la famille Debets de Lacrousille (1853-1906) et papiers relatifs aux comices agricoles d'Hautefort (1863-1868).
6. M^{me} Gorse : papiers des familles Gorse et Faucher, de Saint-Germain-de-Belvès (1756-1892).
7. M^{me} Hériard : titres de la famille Duchassalng de Fontbressin (1755-1817).
8. M. l'Abbé Pommarède : papiers Pasquy-Ducluzeau et familles diverses de la région de Montagnier (depuis 1604).
9. M. de Montauzon : papiers de Montozon et Baspeyras (XVII^e-XIX^e siècles).
10. M^{me} Louis Desvergnès : tableaux généalogiques dressés par Louis Desvergnès et concernant surtout la noblesse d'Empire.
11. M. Verliac : papiers des familles Verliac, Certain, Chatard de la Verdelle, de Magueur du Breuil et Maury (régions de Thenon et Terrasson, depuis 1571).
12. M. Gouaud : acquisition de bois par Germillan (ans II-III).

II. — ACHAT

Archives de Gontaut-Biron, principalement pour le XIX^e siècle : régie de la terre de Biron et de diverses propriétés sises en dehors du Périgord (Germaine et Montflambert dans la Marne, Crux et Menou dans la Nièvre, la Chapelle-en-Serval dans l'Oise, Fontenay-Trésigny en Seine-et-Marne, maisons à Paris) ; comptes et correspondance ; papiers du général Louis Armand de Biron, qui commandait en 1790 la garde nationale de Bagnères-de-Bigorre.

III. — DEPOTS DES MAIRIES

1. Archives centenaires de 5 communes du canton de Thiviers : Cognac-sur-l'Isle, Eyzerac, Nantheuil, Saint-Martin-de-Fressengeas et Saint-Romain-Saint-Clément.
2. Registres des délibérations municipales de Sorges (an II-1866).

IV. — DEPOTS DES NOTAIRES

Un seul dépôt effectué par l'étude de Belvès [classement en cours].

N. BECQUART.

Un appel de fonds du comte Wlgrin de Taillefer en 1805

En 1804 sort des presses de L. Canier, imprimeur à Périgueux, le premier livre du comte Wlgrin de Taillefer : **L'architecture soumise au principe de la nature et des arts ou essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique**. Le titre est long mais sans doute, pour l'auteur, dit-il bien ce que contient l'ouvrage. Ce volume se vend à Paris, au bureau des Grands prix d'architecture (rue du Théâtre français, n° 5) et chez tous les libraires. On peut l'acquérir pour la somme de 10 francs (l'exemplaire sur papier hollandais coûte nettement plus cher : 15 francs). Mais le lecteur ne sera pas déçu puisqu'il trouvera une foule d'indications sur l'architecture civile, militaire ou navale, la « menuiserie, serrurerie et autres arts mécaniques ou libéraux qui concourent à la confection des édifices ». Le tout est orné, en annexes hors-texte, de sept dépliantes dont le projet d'un panthéon et celui d'un palais. L'auteur voit grand.

Toutefois une note préliminaire à ces planches avertit le lecteur : « Des affaires m'ayant forcé de quitter la capitale, un artiste de Paris a eu la complaisance de diriger les gravures de cet ouvrage. La difficulté de bien s'entendre à cent vingt lieues l'un de l'autre, a produit des erreurs dans ces planches. Je prie le lecteur de les rectifier par le texte qui a été imprimé sous mes yeux et de consulter les notes suivantes. » « Ainsi, poursuit le malheureux auteur : « J'avais laissé à Paris deux plans de Panthéons : l'un très bien dessiné par une main habile, n'était pas conforme à mes préceptes ; j'en avais esquissé un second qui était exactement guidé par eux. Une inadvertance a fait prendre l'un pour l'autre, et l'on a gravé celui qui ne devait pas l'être ». Le sort semble s'acharner sur le comte de Taillefer et l'on apprend que « les deux principales lignes diagonales ne devraient pas partir du centre de la cour mais de celui du corps du palais », qu'on « a répété la ménagerie dans les deux massifs situés aux extrémités de la ville », alors qu'un de ces « massifs devait recevoir la vénerie dont le bâtiment n'était semblable au premier que par sa façade extérieure ».

Et les corrections succèdent aux corrections. L'auteur, affable, conclut cependant, après avoir mis à mal les planches de son propre ouvrage : « Ces remarques multipliées sembleraient annoncer que j'improove les gravures jointes à cet essai. Je suis loin d'une pareille pensée ; je rends justice aux talents des artistes qui les ont faites ou dirigées ; et je suis étonné que, sans connaître à fond mes idées, ils aient aussi bien réussi ; mais les principes et la méthode proposés commandant la plus rigide exactitude, je n'ai pu me dispenser de noter les principales erreurs ». En d'autres termes, ces 7 planches sont bourrées d'erreurs (justifiant 4 pages de texte pour signaler les principales), mais il convient de remercier les artistes de n'en point avoir commis d'autres, compte tenu de l'absence d'explications qu'aurait dû leur fournir l'auteur, retenu loin de Paris.

Le livre est imprimé ; il ne reste plus qu'à régler la facture de l'imprimeur et à mettre en vente les volumes. Mais, là encore, tout ne va pas au mieux pour le comte de Taillefer. Les fonds manquent et il se voit contraint d'adresser à son cousin du Repaire un pressant appel au secours. On notera qu'ici encore, il a trop fait confiance à un artiste parisien qu'il avait chargé de vendre

l'ouvrage. Dans le brouillon de lettre qui nous est parvenu (1), il semble bien que le 3^e paragraphe est plus une réflexion, que l'auteur jette pour lui-même sur le papier, que des lignes destinées aux deux frères du Repaire. Sans doute se réserve-t-il le soin d'en modifier la tournure dans la version définitive. Voici ce texte :

• Mon cher du Repaire,

Me trouvant dans l'embaras [sic], par le manque de foi de mes acquéreurs et ne pouvant, pour bien des raisons, en être tiré par ma mère encore moins par mon père, je suis forcé d'avoir recours à des parents qui m'ont témoigné de l'amitié et de l'intérêt. Voicy ce dont il est question, et je vous prie que cela ne passe pas vous et votre frère.

Vous savez sans doute qu'un ouvrage d'architecture de ma façon a paru depuis près d'un an. J'ai eu la sottise d'en confier le débit à Paris à un artiste qui, au lieu d'en favoriser la vente comme il le devoit, et comme il me l'avoit promis, m'a joué tous les tours possibles pour entraver ce débit. Il faut que je cherche à tirer de ses mains cet ouvrage, et c'est à quoi je travaille maintenant ; mais en attendant que cet arrangement ait lieu et que la vente prenne et achève son cours, je suis pressé par l'imprimeur et les graveurs des planches de leur compter le prix de leurs travaux. Cecy est d'autant plus inquiétant pour moi qu'il s'agit de leur solder au plutôt la somme de 3600.

Je connois l'obligeance des deux frères ; Meyjounissas qui vient de faire une acquisition m'a dit que du Reclus avait touché depuis peu des fonds assez considérables, et dans tous les cas, l'un et l'autre jouissent d'une fortune qui leur facilitera les moyens de me procurer ces mille écus et de me tirer d'une inquiétude d'autant plus cruelle que je ne suis point habitué à en avoir de telles.

Il s'agiroit donc, mes chers cousins, de me rendre ce service très important pour moi. Je désirerois de plus, que l'intérêt de cet argent fut à un taux proportionné à mes moyens actuels et que l'époque du remboursement me donna assez de latitude pour que le débit de mon ouvrage fut ou achevé, ou du moins en bon train ; car sans parler de ma fortune à venir qui est, malgré la révolution, fort capable de répondre pour ce prêt, c'est sur ce débit que ce remboursement est fondé, et je puis vous assurer que les produits en seront exactement versés entre vos mains.

Adieu, mes chers cousins, c'est encore plus sur votre amitié que sur les droits du sang que je compte pour être persuadé que vous me tirerez du mauvais pas où trop de confiance et un départ précipité de Paris ont mis celui qui vous a voué un attachement inviolable.

W.T. fils. 7 juin 1805. »

Nous ne connaissons pas la suite de cette affaire. Elle ne dut être qu'une modeste péripétie dans la vie de Wlgrin de Taillefer. Né en 1761, sous la monarchie, il avait embrassé la carrière des armes. Passionné par les « antiquités gauloises », il avait, sous l'Ancien Régime, réuni une importante collection d'objets et de médailles anciens. Ce trésor fut pillé lors de la Révolution qui le vit émigrer. A son retour, il s'acharna à retrouver et à préserver

1. Cette lettre est insérée dans un exemplaire de l'ouvrage, conservé dans la famille de l'auteur.

ces inestimables témoins de notre passé. L'année 1804, qui voit la sortie difficile de son premier livre, est celle aussi où il crée à Périgueux, dans la chapelle du Collège, l'embryon du Musée du Périgord. C'est en 1824 qu'il publiera les **Antiquités de Vésone** (2). « Doux, affable, généreux et ami dévoué », rappelle l'abbé Audierne, « il mourut en 1833, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il était maréchal de camp et chevalier de Saint-Louis ».

Brigitte et Gilles DELLUC.

2. L'ouvrage semble devoir beaucoup à J. de Mourcin. Voir S. GENDRY, *B.S.H.A.P.*, t. C (1973), p. 81 et AUDIERNE, *Le Périgord illustré...* (Périgueux, 1851).

FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Il est rappelé à MM. les Sociétaires, conformément à notre règlement intérieur, que le prêt des ouvrages de bibliothèque est consenti pour la durée d'un mois.

Le Bureau a désigné M. Claude Lacombe pour contrôler les sorties et les rentrées de livres, qui donnent lieu à émargement sur le registre ad hoc.

M. Lacombe se tiendra à la disposition des emprunteurs lors des séances mensuelles et des réunions du Groupe de recherches.

Sont exclus du prêt les ouvrages rares ou de grand format, de même que les photographies, cartes, plans, dessins ou objets.

INSTRUCTIONS POUR LES AUTEURS D'ARTICLES OU DE MEMOIRES

1 — Les textes destinés au Bulletin doivent, autant que possible, être dactylographiés et tapés en double interligne, au recto seulement.

2 — Les appels de notes se font dans l'interligne par un simple chiffre, sans parenthèses et avec numérotation continue.

3 — Il est vivement recommandé d'éviter les noms propres en capitales et les noms communs ou adjectifs écrits avec des majuscules, ces habitudes fâcheuses étant suivies par beaucoup de dactylographes et nécessitant d'importantes corrections.

4 — Les nom et prénom de l'auteur seront indiqués en fin d'article. Si l'auteur le désire, son adresse devra figurer en note finale introduite par un astérisque.

5 — Les notes seront présentées à la fin de l'article sur feuillets séparés et précédées d'un chiffre sans parenthèses suivi d'un simple point.

6 — Les références d'ouvrages comporteront le nom de l'auteur en capitales, son prénom ou l'abréviation de celui-ci entre parenthèses, le titre exact entre virgules souligné, les lieu et date de publication, et éventuellement l'indication de la page, de la planche, du tome ou du fascicule.

Exemple : GODECHOT (Jacques), Les Révolutions (1770-1799), Paris, 1963.

7 — Les abréviations couramment admises sont les suivantes : p. pour page ; pl. pour planche ; t. pour tome ; fasc. pour fascicule ; vol. pour volume ; col. pour colonne.

8 — Les références aux articles de revue comporteront le nom de l'auteur en capitales, son prénom entre parenthèses, le titre exact de l'article non souligné, le titre de la revue éventuellement abrégé si elle est courante et souligné, la tomaisson avec date de publication entre parenthèses, et s'il y a lieu la pagination.

Exemple : SECRET (Jean), Sur un plan de l'amphithéâtre de Vésone levé en 1821 par de Mourcin, dans B.S.H.A.P., t. CV (1978), p. 270.

9 — Les ouvrages ou articles cités plusieurs fois dans un même texte doivent l'être au complet la première fois ; les mentions suivantes pourront

être limitées au nom de l'auteur suivi de la formule **op. cit** ou **ouvr. cité**, avec pagination si elle est différente.

10 — Le **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord** sera partout abrégé **B.S.H.A.P.** Les titres des autres revues ne seront pas réduits à de simples sigles mais abrégés de façon à permettre une lecture claire.

Exemples : **Bull. Soc. préhist. franç.**, **Bull. Soc. hist. et arch. du Limousin**, **Bull. arch. Comité des Trav. hist. et scient.**

11 — Les références d'archives seront ainsi indiquées :

Arch. dép. Dordogne

Arch. nat.

Arch. comm.

avec la cote s'il y en a une.

12 — Les illustrations doivent être de bonne qualité et accompagnées, s'il y a lieu, des légendes que souhaite l'auteur.

13 — Au cas où les textes proposés seraient trop éloignés des règles ci-dessus, le secrétariat se réserve la possibilité de les renvoyer aux auteurs pour corrections.

14 — Les auteurs qui désirent des tirés à part sont invités à en informer le secrétaire général en même temps qu'ils remettent leurs manuscrits.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	15
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud	25
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	30
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	5
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	15
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	25
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	20
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	25
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. (tome II épuisé)	25
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	5
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	25
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	30
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin)	35
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	15
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq	25
Inventaire de l'Iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secrét	10
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secrét	25
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	8
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par Jean Secrét	18
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	150
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	100

On peut se procurer à la Société :

La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	20
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	10
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol.	80

**CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES
À LA SOCIÉTÉ**

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.